

OBSERVATOIRE  
DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL  
BRUXELLES



OBSERVATORIUM  
VOOR GEZONDHEID EN WELZIJN  
BRUSSEL

Cahier 1

Cahier 2

Cahier 3

Cahier 4

Cahier 5

# Baromètre social

RAPPORT BRUXELLOIS  
SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2008



Commission communautaire commune



OBSERVATOIRE  
DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL  
BRUXELLES



OBSERVATORIUM  
VOOR GEZONDHEID EN WELZIJN  
BRUSSEL

# Baromètre social

RAPPORT BRUXELLOIS  
SUR L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ 2008



Cahier 1

Commission communautaire commune

### Rapports bruxellois sur l'état de la pauvreté

Le contenu du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté a été fixé dans l'ordonnance relative à «l'élaboration du rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale» du 20 juillet 2006. L'Observatoire de la Santé et du Social est chargé de son élaboration.

Ces rapports peuvent être obtenus sur le site web ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)) et sur simple demande. Chaque rapport peut être copié, moyennant mention de la source.

### Dans la collection «Rapports bruxellois sur l'état de la pauvreté»

#### 2008

Baromètre social  
Rapport thématique : pauvreté et vieillissement  
Contributions externes  
Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté  
Synthèse de la table ronde

#### 2007

Baromètre social  
Contributions externes

#### 2006

Baromètre social  
Etat d'avancement des recommandations parlementaires 1998-2001-2004

#### 2005

Baromètre social

#### 2004

«9<sup>ème</sup> rapport pauvreté»  
Partie 1 : indicateurs de pauvreté, manque de revenus et surendettement  
Partie 2 : compte-rendu de la Table ronde du 12 octobre 2004

#### 2002

«8<sup>ème</sup> rapport pauvreté»  
Partie 1 : indicateurs de pauvreté, pauvreté et logement  
Partie 2 : compte-rendu de la Table ronde du 26 septembre 2003

#### 2000

Rapport sur l'état de la pauvreté 2000 : indicateurs de pauvreté, état d'avancement de 4 recommandations parlementaires  
Compte-rendu de la Table ronde du 10 mai 2001

#### 1999

Rapport sur l'état de la pauvreté 1999 : indicateurs de pauvreté

### Veillez citer cette publication de la façon suivante :

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Baromètre social, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2008, Commission communautaire commune, 2008.

## COLOPHON

Ce rapport thématique fait partie du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2008.

Ce rapport comporte 5 parties :

le **Baromètre social** (annuel),  
le Rapport thématique (bisannuel),  
les Contributions externes (bisannuelles),  
le Plan d'action bruxellois de lutte contre la pauvreté (bisannuel) et  
la Synthèse de la table ronde (bisannuelle).

**Auteurs :**

Truus Roesems,  
Myriam De Spiegelare,  
Gille Feyaerts

**Mise en page :**

Centre de Diffusion de la Culture Sanitaire asbl : Nathalie da Costa Maya

**Numéro de Dépôt légal :**

D/2008/9334/13

**Pour plus d'informations :**

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale  
Commission communautaire commune  
183 avenue Louise – 1050 Bruxelles  
Tél. : 02/552 01 89  
observat@ccc.irisnet.be  
www.observatbru.be

Myriam De Spiegelare  
Tél. : 02/552 01 45  
mdespiegelare@ccc.irisnet.be

Truus Roesems  
Tél. : 02/552 01 57  
troesems@ggc.irisnet.be



# TABLE DES MATIÈRES

1.	Introduction .....	7
2.	Les indicateurs .....	8
3.	Contexte démographique .....	9
3.1	Evolution de la population .....	9
3.2	Structure de la population par âge et sexe .....	10
3.3	Composition des ménages .....	11
3.4	Multiculturalité .....	12
4.	Revenus et sources de revenu .....	14
4.1	Vivre sous le seuil de risque de pauvreté .....	14
4.2	Revenu moyen et médian .....	15
4.3	Personnes à faibles revenus .....	16
4.4	Personnes vivant avec un revenu minimum ou un revenu de remplacement .....	18
4.5	Surendettement .....	25
4.6	Revenus de l'impôt des personnes physique et du précompte immobilier perçus par les communes .....	27
5.	Marché du travail .....	28
5.1	Taux d'emploi .....	28
5.2	Taux d'activité .....	30
5.3	Chômage .....	31
5.4	Population vivant dans un ménages sans emploi rémunéré (PANincl) .....	39
6.	Logement .....	40
7.	La santé .....	41
7.1	Santé des jeunes enfants .....	41
7.2	Santé à l'âge adulte .....	43
8.	Niveau d'instruction .....	45
8.1	Faible qualification des jeunes de 18 à 24 ans .....	45
8.2	Faible qualification des adultes de 25 ans et plus .....	46
9.	Intégration sociale et participation .....	49
10.	Glossaire .....	50
11.	Références .....	51
12.	Conclusion et résumé .....	52



## I. INTRODUCTION

Ce document est la quatrième édition du Baromètre social qui rassemble une série d'indicateurs portant sur différents aspects de la pauvreté en Région de Bruxelles-Capitale. L'objectif du Baromètre social est de pouvoir suivre dans le temps la situation socio-économique des Bruxellois. Il s'agit donc avant tout d'un outil d'aide à la décision politique. Le Baromètre social est une partie du Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. Cette partie paraît chaque année<sup>[1]</sup>.

Cet outil n'a pas la prétention de cerner les différentes dimensions de la pauvreté. En effet, la pauvreté ne peut se résumer à quelques chiffres. Il s'agit d'une réalité complexe et mouvante, qui ne peut être correctement appréhendée que par la juxtaposition et la confrontation de différentes approches parmi lesquelles la perception des personnes directement concernées et la prise en compte de la dimension temporelle.

Les données qui sont présentées ici sont les données les plus récentes disponibles à l'heure actuelle. Lorsque de nouveaux chiffres ne sont pas disponibles depuis le Baromètre social précédent, les constats de 2006 sont synthétisés ou repris tels quels.

Le choix des données présentées reflète à la fois la disponibilité des données (de nombreuses données sont encore actuellement non disponibles) et la qualité actuelle des données (certaines données existantes ne sont pas suffisamment validées pour être utilisées dans le cadre d'un baromètre).

D'autres outils de l'Observatoire de la Santé et du Social sont complémentaires et permettent une vision plus complète (les autres parties du Rapport sur l'état de la pauvreté, le Tableau de bord de la santé, les Dossiers de l'Observatoire, les indicateurs repris sur le site internet). Pour mieux appréhender la grande hétérogénéité spatiale de la santé et de la pauvreté à Bruxelles, un Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale a été publié en 2006. Cet atlas présente la distribution spatiale de nombreux indicateurs socio-économiques, démographiques et de santé en Région de Bruxelles-Capitale. On trouvera plus d'informations au niveau communal dans les «fiches statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale» par commune ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)).

Le Baromètre social est aussi complémentaire à d'autres publications des administrations bruxelloises comme par exemple le Baromètre conjoncturel et les indicateurs statistiques de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), les rapports de l'Observatoire bruxellois du Marché du Travail et des Qualifications, etc.

---

[1] Voir ordonnance du 20/07/2006 relative à l'élaboration du Rapport sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale, disponible sur le site [www.observatbru.be](http://www.observatbru.be).

## 2. LES INDICATEURS

A la demande de l'Union européenne, tous les états membres rédigent tous les trois ans un Rapport stratégique sur la Protection sociale et l'Inclusion sociale dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale décidée lors du sommet européen de Lisbonne en mars 2000.

Le Plan d'Action National d'inclusion sociale (PANincl)<sup>[2]</sup> fait partie du rapport stratégique. Il doit obligatoirement être accompagné d'une annexe reprenant les «indicateurs de Laeken», éventuellement complétés par des indicateurs nationaux. Les membres de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (CCC) ont demandé que ces indicateurs puissent également être calculés pour la Région de Bruxelles-Capitale.

Un certain nombre d'indicateurs PANincl sont basés sur des données administratives. Cependant, la plupart des indicateurs sont calculés sur base d'enquêtes (surtout l'enquête EU-SILC<sup>[3]</sup> et l'Enquête sur les forces de travail). La précision des résultats dépend de la taille des échantillons. Pour les indicateurs au niveau de la Belgique, les échantillons sont suffisamment importants mais ce n'est pas toujours le cas pour la Région bruxelloise. Les intervalles de confiance permettent d'estimer la précision des résultats mais ceux-ci ne sont pas toujours disponibles et il faut donc rester prudent dans l'interprétation des évolutions d'une année à l'autre.

Seuls quelques indicateurs PANincl basés sur l'Enquête EU-SILC sont disponibles pour la Région bruxelloise parce que l'échantillon bruxellois de cette enquête est assez restreint. Pour certains de ces indicateurs d'autres sources peuvent offrir une alternative, par exemple l'Enquête de Santé.

Les indicateurs du PANincl qui sont disponibles sont, bien entendu, repris dans ce baromètre. Ils sont identifiables par la mention (PANincl).

A côté des indicateurs européens, ce baromètre rassemble les indicateurs disponibles les plus pertinents en rapport avec la pauvreté en Région bruxelloise. De nombreuses sources de données ont été utilisées : Registre national, Registre d'attente, Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, Observatoire des loyers, Actiris, SPP Intégration sociale, ... Autant que possible il a été tenu compte des souhaits de l'Assemblée réunie de la CCC. Les données détaillées par communes (pour autant qu'elles soient disponibles) peuvent être fournies sur demande à l'Observatoire de la Santé et du Social.

Des comparaisons permettant de situer la Région bruxelloise dans le contexte belge sont présentées le plus souvent possible. Lorsque les données le permettent, la Région bruxelloise est aussi comparée aux autres grandes villes belges (Antwerpen, Gent, Liège et Charleroi) parce que le contexte urbain influence fortement les indicateurs. Lorsque les données ne sont pas disponibles au niveau des villes, la Région bruxelloise est comparée à la Flandre et la Wallonie.

---

[2] En Belgique, le PANincl est élaboré et suivi en concertation entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés. Le rapport est disponible sur le site du SPP Intégration sociale ([http://www.mi-is.be/themes/poverty/NAP/index\\_fr.htm](http://www.mi-is.be/themes/poverty/NAP/index_fr.htm)).

[3] L'enquête européenne EU-SILC (Statistics on income and living conditions) est une source importante pour appréhender, dans une approche multidimensionnelle, l'ensemble des facteurs d'inclusion sociale des ménages et des individus dans la société. Elle doit permettre des comparaisons entre les différents états membres. Vous trouverez plus d'information concernant cette enquête sur le site <http://statbel.fgov.be/silc/>.

## 3. CONTEXTE DÉMOGRAPHIQUE

### 3.1 Evolution de la population

Au premier janvier 2008, la Région de Bruxelles-Capitale comptait officiellement 1 048 491 habitants (505 963 hommes et 542 528 femmes).

Entre le 1/1/2007 et le 1/1/2008 la population a augmenté de 17 276 personnes, soit un accroissement de 1,7 %, supérieur à celui de l'année précédente et plus important que pour l'ensemble du pays et les autres grandes villes. C'est surtout dans les communes du Nord-Ouest de la région (Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg et Molenbeek-Saint-Jean) que la population augmente le plus.

De plus, au 1<sup>er</sup> janvier 2008 on comptait 17 180 personnes dans le registre d'attente. Ce nombre continue à décroître (17 % de moins que l'année précédente).

En plus de la population officielle, la Région bruxelloise compte aussi des habitants qui n'y sont pas enregistrés comme des étudiants, du personnel diplomatique ou des personnes en situation irrégulière. Il n'existe pas de données fiables concernant ces populations.<sup>[4]</sup>

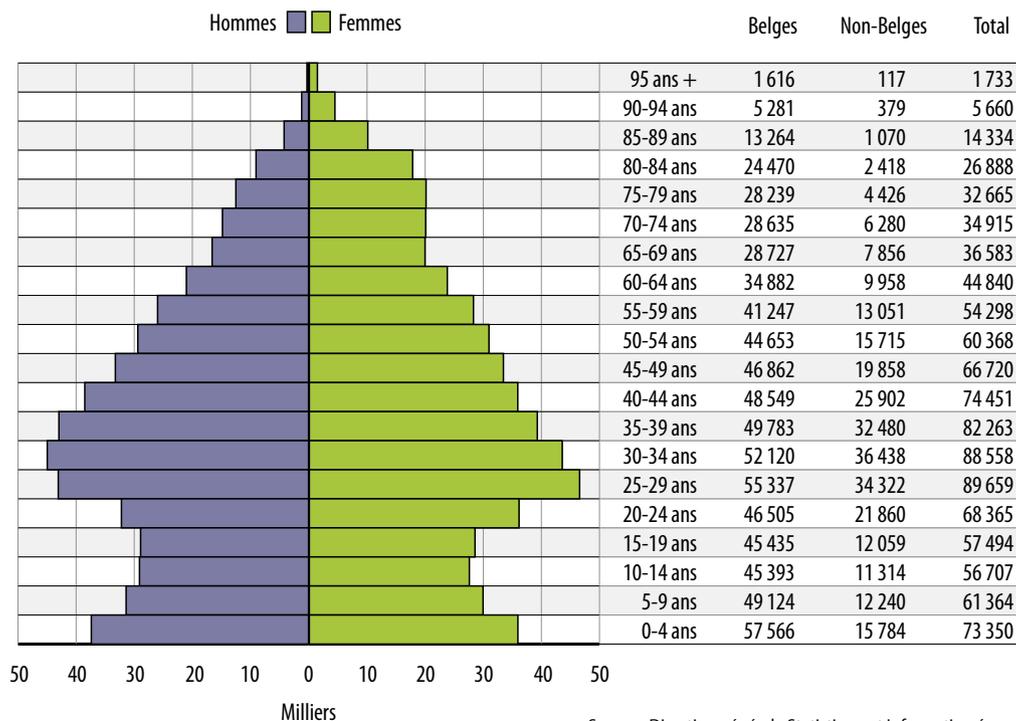
Depuis plusieurs années on observe une augmentation importante des jeunes enfants et un taux de natalité élevé. En 2007 on comptait officiellement 46 337 enfants entre 0 et 3 ans et 122 470 enfants de 3 à 12 ans. Le nombre réel d'enfants est plus importants. En effet, le nombre de naissances vivantes enregistrées dans le registre national est inférieur au nombre de naissances vivantes enregistrées via les bulletins statistiques de naissances<sup>[5]</sup>. Selon cette dernière source, on a enregistré en 2006 17 139 naissances vivantes, soit une augmentation de 4,1 % par rapport à 2005 (16 457 naissances vivantes). La différence avec les naissances vivantes enregistrées au registre national est de 925 en 2006 (965 en 2005). En 2006 on a enregistré 257 naissances d'enfants dont la mère réside en Région bruxelloise dans le registre d'attente, ce qui représente 1,5 % des naissances (proportion stable depuis 1998).

[4] Voir aussi Adam I. Les sans-papiers à Bruxelles : les exclus de l'intérieur in : Delwit P., Rea A., Swyngedouw M. Bruxelles ville ouverte, l'Harmattan, 2007.

[5] Via les bulletins statistiques de naissance, tous les nouveau-nés résidant en Région bruxelloise sont enregistrés, quel que soit leur statut de résidence. Cet indicateur donne donc une image plus complète des naissances bruxelloises. Pour plus d'informations concernant les naissances et leur enregistrement, voir le dossier «Les indicateurs de santé périnatale en Région de Bruxelles-Capitale 1998-2004» (<http://www.observatbru.be/documents/graphics/perinatalite.pdf>) et le site (<http://www.observatbru.be/documents/indicateurs/perinatalite.xml?lang=fr>)

## 3.2 Structure de la population par âge et sexe

Figure 1 : Histogramme de la population en Région bruxelloise au 1/1/2007



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Registre national

Tableau 1 : Evolution des caractéristiques de la population bruxelloise de 1998 à 2008

	1998	2007	2008
% < 20 ans	23,2 %	24,1 %	24,2 %
% 20-64 ans	59,6 %	61,0 %	61,3 %
% 65 ans et plus	17,2 %	14,8 %	14,5 %
Indice de vieillissement ( $\geq 65$ ans/0-19 ans)	74,0 %	61,4 %	60,0 %
Indice de dépendance ( $(0-19 \text{ ans}) + (\geq 65 \text{ ans}) / (20-64 \text{ ans})$ )	67,8 %	63,8 %	63,0 %
Indice d'intensité du vieillissement ( $\geq 80 \text{ ans} / \geq 65 \text{ ans}$ )	26,3 %	31,8 %	32,4 %

Source : Direction générale Statistique et Information économique, Registre national

La structure d'âge de la population bruxelloise est plus jeune que dans les autres régions et ce rajeunissement se poursuit. Entre 1998 et 2008, la proportion de jeunes s'est accrue et la proportion de Bruxellois de plus de 65 ans<sup>[6]</sup> a diminué. Cette double évolution explique la diminution de l'indice de vieillissement et de l'indice de dépendance. Par contre l'intensité du vieillissement continue à augmenter de manière significative : entre 2006 et 2008, le nombre de Bruxellois de 80 ans et plus a augmenté de 1 407 personnes, soit une augmentation de 2,9 %.

[6] Des données plus détaillées sur la composition de la population bruxelloise âgée et les évolutions attendues se trouvent dans la partie thématique de ce rapport 2008 "Pauvreté et vieillissement".

### 3.3 Composition des ménages

Entre 2006 et 2007 le nombre total de ménages bruxellois a augmenté de 0,8 %. La distribution de la population selon le type de ménage s'est peu modifiée.

La Région bruxelloise compte proportionnellement moins de couples sans enfant que les autres grandes villes belges.

Liège devance la Région bruxelloise en termes de proportion de ménages d'une personne (respectivement 54,1 % 49,3 %). Charleroi, et dans une moindre mesure Liège, comptent proportionnellement plus de familles monoparentales que Bruxelles (respectivement 14,8 %, 11,4 % et 10,9 %).

**Tableau 2 : Nombre de ménages selon le type<sup>[7]</sup> dans les grandes villes belges au 1/1/2007**

Type de ménage	Région bruxelloise	Antwerpen	Gent	Liège	Charleroi
Homme isolé	118 947	50 409	23 953	28 226	21 320
Femme isolée	128 742	51 554	25 175	26 070	20 069
Couple sans enfant	82 178	50 800	26 993	16 884	18 138
Couple avec enfants	106 178	47 248	24 950	16 256	20 252
Famille monoparentale (mère)	47 068	16 247	8 041	9 921	12 347
Famille monoparentale (père)	7 660	3 144	1 593	1 518	1 788
Autre	11 492	3 692	2 044	1 551	1 803
<b>Nombre total de ménages privés</b>	<b>502 265</b>	<b>223 094</b>	<b>112 749</b>	<b>100 426</b>	<b>95 717</b>

Source : Studiedienst van de Vlaamse Regering

**Tableau 3 : Proportion des ménages selon le type<sup>[7]</sup> dans les grandes villes belges au 1/1/2007**

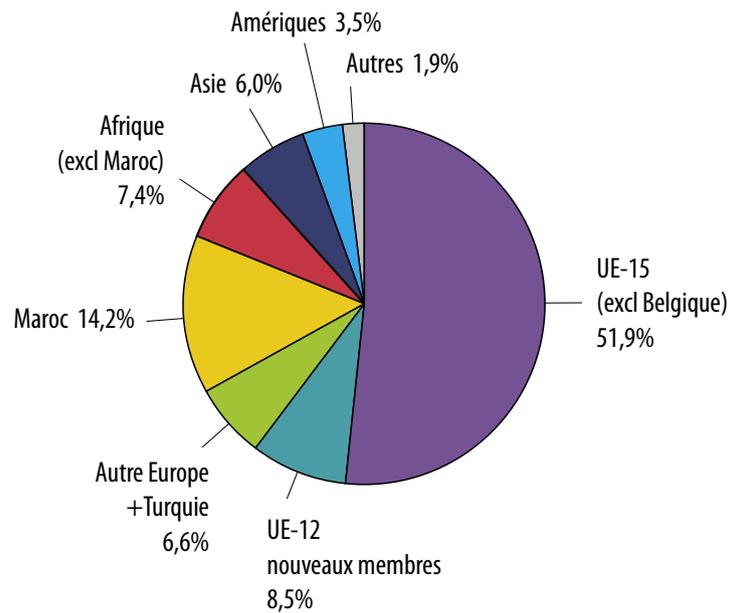
Type de ménage	Région bruxelloise	Antwerpen	Gent	Liège	Charleroi
Homme isolé	23,7 %	22,6 %	21,2 %	28,1 %	22,3 %
Femme isolée	25,6 %	23,1 %	22,3 %	26,0 %	21,0 %
Couple sans enfant	16,4 %	22,8 %	23,9 %	16,8 %	18,9 %
Couple avec enfants	21,1 %	21,2 %	22,1 %	16,2 %	21,2 %
Famille monoparentale (mère)	9,4 %	7,3 %	7,1 %	9,9 %	12,9 %
Famille monoparentale (père)	1,5 %	1,4 %	1,4 %	1,5 %	1,9 %
Autre	2,3 %	1,7 %	1,8 %	1,5 %	1,9 %
<b>Nombre total de ménages privés</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Studiedienst van de Vlaamse Regering

[7] Contrairement aux tableaux de la Direction générale Statistique et Information économique, dans ces tableaux-ci sont considérés comme couples non seulement les couples mariés mais aussi les cohabitants non mariés.



Figure 2 : Distribution de la population non belge en Région bruxelloise au 1/1/2007



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Registre national

## 4. REVENUS ET SOURCES DE REVENU

### 4.1 Vivre sous le seuil de risque de pauvreté

L'indicateur de pauvreté le plus utilisé au niveau international est le pourcentage de la population avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté (PANincl).

**Tableau 5 : Pourcentage de la population sous le seuil de risque de pauvreté par région, 2006**

	% de la population avec un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté	Limite inférieure de l'intervalle de confiance (95 %)	Limite supérieure de l'intervalle de confiance (95 %)
Région bruxelloise	25,9 %	15,0 %	36,8 %
Flandre	11,4 %	9,5 %	13,3 %
Wallonie	17,0 %	14,3 %	19,7 %
Belgique	14,7 %	12,9 %	16,5 %

Source : Direction générale Statistique et Information économique, EU-SILC 2006

Le seuil de risque pauvreté a été fixé à 60 % du revenu médian national équivalent. En Belgique ceci correspond à un revenu de 10 316 € par an ou 860 € par mois pour un isolé. Le revenu équivalent est dérivé du revenu disponible pour le ménage en tenant compte du nombre d'adultes et d'enfants dans le ménage.

Malgré la faible précision des estimations pour la Région bruxelloise<sup>[12]</sup>, il est clair que Bruxelles est la région où la part de la population sous le seuil de risque de pauvreté est la plus élevée. On peut dire avec certitude que ce pourcentage en Région bruxelloise se situe entre 15 % et 37 % et est significativement supérieur à celui de la Flandre.

Le pourcentage de la population bruxelloise sous le seuil de risque de pauvreté a diminué, cette diminution n'est cependant pas statistiquement significative (EU-SILC 2005 versus EU-SILC 2006).

L'indicateur de revenu subjectif du PANincl se situe dans le même ordre de grandeur : 28,1 % des Bruxellois vivent dans un ménage dont la personne de référence estime qu'il n'arrive que difficilement, voire très difficilement à «nouer les deux bouts» (PANincl). Ce pourcentage est plus élevé qu'en Wallonie (21,8 %) et en Flandre (11,7 %).

[12] Pour avoir une estimation plus précise, il faudrait que l'échantillon bruxellois pour l'enquête EU-SILC soit plus important.

## 4.2 Revenu moyen et médian

Pour calculer le revenu moyen par déclaration, les revenus de toutes les déclarations sont additionnés et divisés par le nombre de déclarations. Le revenu moyen par déclaration est plus faible à Bruxelles que dans l'ensemble du pays mais plus élevé que dans les autres grandes villes, à l'exception de Gent. Le revenu moyen masque des différences importantes entre les communes (de 16 244 € à Saint-Josse-Ten-Noode à 31 483 € à Woluwe-Saint-Pierre).

Contrairement au revenu moyen, le revenu médian n'est pas influencé par les revenus extrêmes hauts ou bas. Si l'on classe toutes les déclarations fiscales selon leur montant, le revenu médian est celui de la déclaration située au milieu. Le revenu médian en Région bruxelloise est plus bas que dans l'ensemble du pays et que dans les grandes villes de Flandre, mais plus élevé que dans les grandes villes wallonnes.

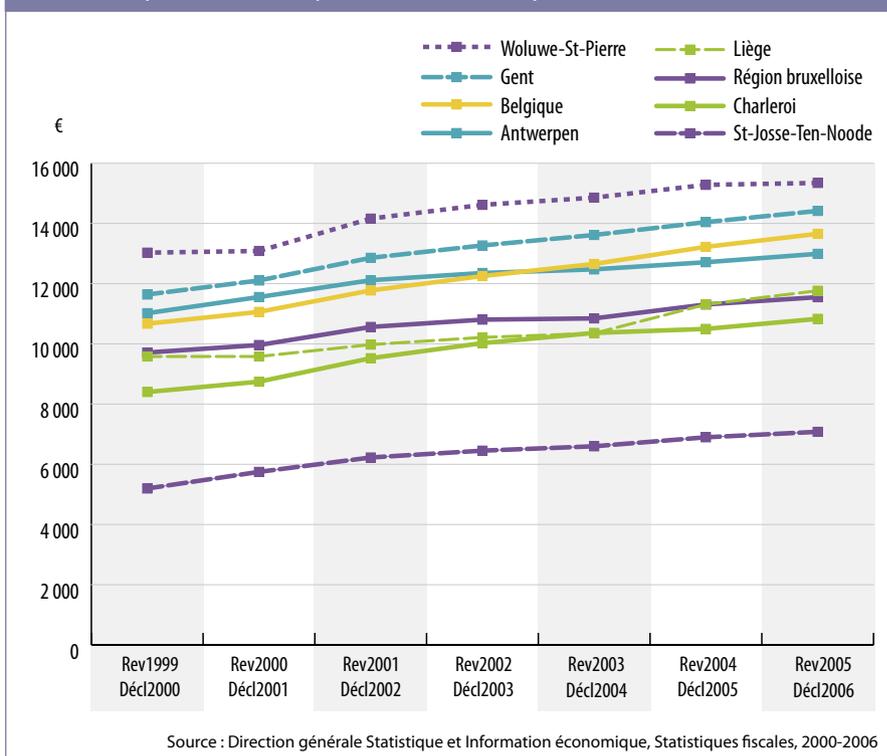
Le revenu moyen et médian par déclaration a augmenté entre 2004 et 2005 pour l'ensemble du pays et pour toutes les grandes villes (sauf le revenu médian pour Liège). Le revenu moyen par habitant a aussi légèrement augmenté (figure 3).

Tableau 6 : Revenu net imposable moyen et médian en € par an (revenus 2005, déclaration 2006)

	Revenu moyen par déclaration fiscale	Revenu médian par déclaration fiscale	Revenu moyen par habitant
Bruxelles-Capitale	22 565	16 035	11 550
Antwerpen	22 469	17 559	12 991
Gent	23 606	17 995	14 416
Liège	20 144	15 141	11 766
Charleroi	18 760	14 371	10 832
Belgique	24 422	18 417	13 655

Source : Direction générale Statistique et Information économique, Statistiques fiscales, 2006

Figure 3 : Evolution du revenu net imposable moyen par habitant en € (revenus 1999-2005, déclarations 2000-2006)



### 4.3 Personnes à faibles revenus

Tableau 7 : Nombre et pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM ou OMNIO) et personnes à charge au 1 janvier 2008

Age	Nombre de titulaires				Nombre de personnes à charge				TOTAL
	0-19	20-64	65+	total	0-19	20-64	65+	total	
VIPO	435	13 346	23 254	37 035	9 176	5 816	2 517	17 509	54 544
Aide du CPAS (prise en charge par l'Etat fédéral)	414	24 379	919	25 712	18 752	7 615	346	26 713	52 425
Garantie de revenu aux personnes âgées ou majoration de rente	1 <sup>[13]</sup>	183	8 397	8 581	474	770	972	2 216	10 797
Handicapés	10	10 070	6 582	16 662	3 332	2 740	845	6 917	23 579
Enfants bénéficiant des allocations familiales majorées	1 101	82		1 183	20	20		40	1 223
Chômeurs âgés de longue durée	17 <sup>[13]</sup>	10 566	201	10 784	5 204	4 605	222	10 031	20 815
Statut OMNIO	8 429	7 960	119	16 508					16 508
<b>Total</b>	<b>10 407</b>	<b>66 586</b>	<b>39 472</b>	<b>116 465</b>	<b>36 958</b>	<b>21 566</b>	<b>4 902</b>	<b>63 426</b>	<b>179 891</b>
Age	% de titulaires dans la population				% de personnes à charge dans la population				TOTAL
	0-19	20-64	65+	total	0-19	20-64	65+	total	
VIPO	0,2 %	2,1 %	15,3 %	3,5 %	3,6 %	0,9 %	1,7 %	1,7 %	5,2 %
Aide du CPAS (prise en charge par l'Etat fédéral)	0,2 %	3,8 %	0,6 %	2,5 %	7,4 %	1,2 %	0,2 %	2,5 %	5,0 %
Garantie de revenu aux personnes âgées ou majoration de rente	0,0 %	0,0 %	5,5 %	0,8 %	0,2 %	0,1 %	0,6 %	0,2 %	1,0 %
Handicapés	0,0 %	1,6 %	4,3 %	1,6 %	1,3 %	0,4 %	0,6 %	0,7 %	2,2 %
Enfants bénéficiant des allocations familiales majorées	0,4 %	0,0 %		0,1 %	0,0 %	0,0 %		0,0 %	0,1 %
Chômeurs âgés de longue durée	0,0 %	1,6 %	0,1 %	1,0 %	2,1 %	0,7 %	0,1 %	1,0 %	2,0 %
Statut OMNIO	3,3 %	1,2 %	0,1 %	1,6 %					1,6 %
<b>Total</b>	<b>4,1 %</b>	<b>10,4 %</b>	<b>26,0 %</b>	<b>11,1 %</b>	<b>14,6 %</b>	<b>3,4 %</b>	<b>3,2 %</b>	<b>6,0 %</b>	<b>17,2 %</b>

Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale 2008, Registre national 2008

Le nombre de titulaires bénéficiaires de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé (BIM ou OMNIO) est un indicateur du nombre de personnes qui vivent dans des conditions financières difficiles<sup>[14]</sup>.

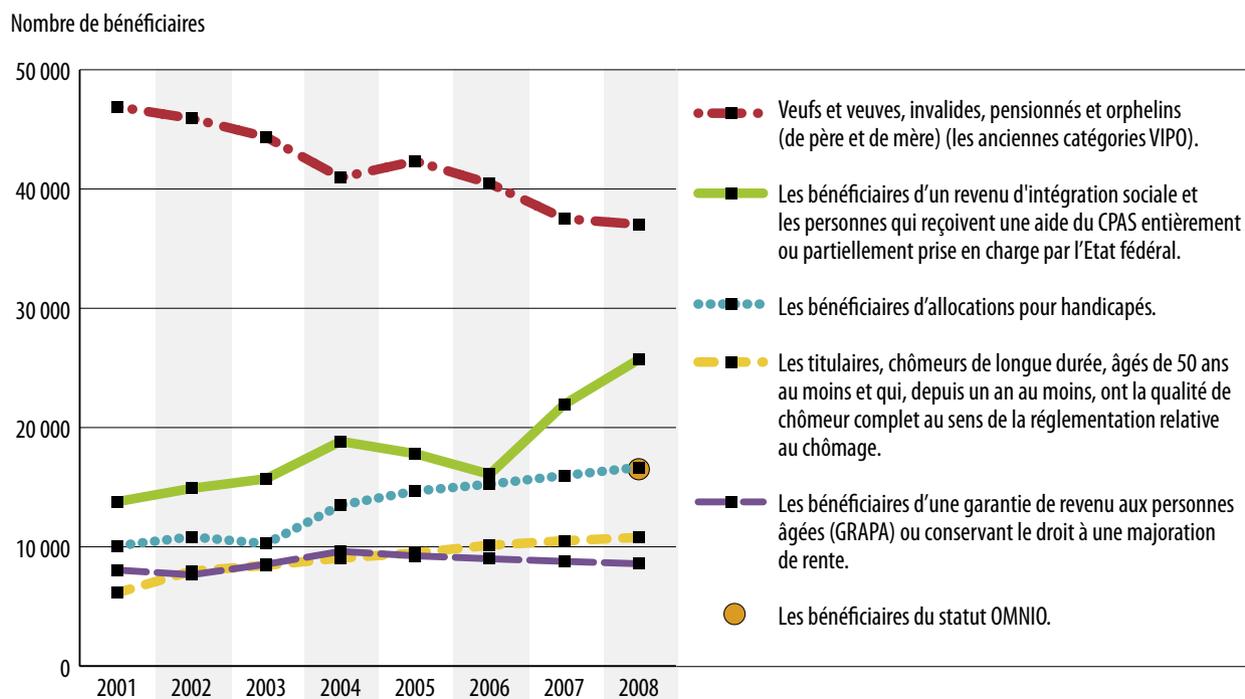
17,2 % de la population totale bénéficie de l'intervention majorée des soins de santé, comme titulaire ou comme personne à charge (18,7 % des 0-19 ans, 29,2 % des plus de 65 ans).

Au 1/1/2008, 16 508 Bruxellois bénéficiaient du statut OMNIO. Ce nouveau statut est d'application depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007 et élargit le droit à l'intervention majorée pour les soins de santé à tous les assurés de ménages à faible revenu. Ce nouveau statut concerne surtout des personnes de moins de 65 ans.

[13] Ces chiffres semblent improbables et résultent sans doute d'une erreur dans la banque de donnée originale.

[14] Attention, ces chiffres donnent le nombre de personnes qui bénéficient effectivement de l'intervention majorée. Les personnes qui y auraient droit mais qui pour l'une ou l'autre raison n'en bénéficient pas ne sont pas comprises dans ces chiffres. Pour le statut OMNIO par exemple il semble y avoir encore des problèmes pour l'exercice effectif de ce droit. De plus les 159 bénéficiaires de la CSPM (Caisse de Secours et de Prévoyance en faveur des Marins) et de l'OSSOM (l'Office de Sécurité Sociale d'Outre Mer) ne sont pas repris dans les tableaux.

Figure 4 : Evolution du nombre de contribuables bénéficiant de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé en Région bruxelloise, 2001-2008



Source : Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, 2001-2008

Par l'introduction de ce nouveau statut, le nombre de bénéficiaires de l'intervention majorée augmente de manière sensible mais d'autres catégories de bénéficiaires augmentent également entre 2006 et 2008.

On observe une augmentation très marquée, de 41,4 % (21 685 personnes) de la catégorie des personnes bénéficiant d'une aide du CPAS et de leurs personnes à charge. Cette forte augmentation ne peut que partiellement s'expliquer par une augmentation du nombre de bénéficiaires

de l'aide sociale. Elle s'explique probablement aussi par une meilleure application du droit à l'intervention majorée pour ces personnes.

Le nombre de bénéficiaires dans la catégorie des personnes handicapées a augmenté de 8,5 % (2 003 personnes) entre 2006 et 2008.

La proportion de bénéficiaires de 65 ans et plus reste plus ou moins stable entre 2006 et 2008 malgré une diminution en nombre absolu. Cette diminution en

nombre absolu reflète la diminution du nombre de personnes de 65 ans et plus en Région bruxelloise. Il faut cependant noter une augmentation tant en nombre absolu qu'en pourcentage des personnes âgées aidées par le CPAS ou bénéficiant d'une allocation pour handicapés<sup>[15]</sup>.

[15] Des données plus détaillées concernant l'évolution du nombre de personnes âgées bénéficiaires de l'intervention majorée sont reprises dans la partie thématique de ce rapport 2008 "pauvreté et vieillissement"

## 4.4 Personnes vivant avec un revenu minimum ou un revenu de remplacement

**Tableau 8 : Nombre de personnes avec un revenu minimum ou de remplacement en janvier 2007 en Région de Bruxelles-Capitale, par catégorie d'âge**

	Nombre	%
<b>Jeunes (18-25 ans)</b>	<b>91 897</b>	<b>100,0 %</b>
CPAS : revenu d'intégration sociale ou équivalent	6 776	7,4 %
Allocation de chômage	9 153	10,0 %
Allocation pour handicapés <sup>[16]</sup>	353	0,4 %
<i>Nombre total de jeunes avec allocation</i>	<i>16 282</i>	<i>17,7 %</i>
<b>Population active (18-64 ans)</b>	<b>653 054</b>	<b>100,0 %</b>
CPAS : revenu d'intégration sociale ou équivalent	24 897	3,8 %
Allocation de chômage	96 843	14,8 %
Allocation pour handicapés <sup>[16]</sup>	10 438	1,6 %
<i>Nombre total de 18-64 ans avec allocation</i>	<i>132 178</i>	<i>20,2 %</i>
<b>Personnes âgées (≥ 65 ans)</b>	<b>152 778</b>	<b>100,0 %</b>
Garantie de revenu aux personnes âgées <sup>[17]</sup>	11 489	7,5 %
CPAS : revenu d'intégration sociale ou équivalent	1 234	0,8 %
Allocation pour handicapés <sup>[16]</sup>	8 153	5,3 %
<i>Nombre total de personnes âgées avec allocation</i>	<i>20 876</i>	<i>13,7 %</i>
Source : SPP Intégration sociale, ONEM, SPF Sécurité sociale, Office national des pensions, Registre national.		

Il est très difficile de disposer de chiffres récents du nombre de personnes qui ont un revenu minimum ou de remplacement. Le tableau 8 reprend des estimations basées sur les données de différentes administrations prises séparément. Certains services comptent les bénéficiaires le 1<sup>er</sup> janvier, d'autres au milieu du mois, l'ONEM comptabilise le nombre de paiements et pas le nombre de personnes. Il est possible que certaines personnes se retrouvent dans plusieurs catégories. La Banque Carrefour de la Sécurité Sociale peut intégrer ces différentes données mais avec plusieurs années de retard.

17,7 % des jeunes adultes bruxellois, 20,2 % de la population d'âge actif et 13,7 % des personnes âgées vivent d'une allocation de remplacement, à l'exclusion des pensions. Les pourcentages de bénéficiaires d'allocation de chômage sont inférieurs au taux de chômage (voir plus loin) parce qu'ils sont calculés par rapport à l'ensemble de la population, y compris les inactifs et étudiants (et pas uniquement la population active au travail ou en recherche d'emploi).

[16] Allocation de remplacement de revenu ou Allocation d'intégration.

[17] Les personnes âgées se trouvant sous le statut en extinction du «revenu garanti aux personnes âgées» sont également reprises dans ce nombre.

Tableau 9 : Seuil de risque de pauvreté et montant<sup>[18]</sup> des allocations minimales (en € par mois) valable à la date du 1/7/2008

	Isolés	Cohabitants	Couple avec 2 enfants ou chef de ménage	Famille monoparentale avec deux enfants
<b>Seuil de risque de pauvreté (SILC 2006)</b>	<b>860,00</b>		<b>1 806,00</b>	<b>1 376,00</b>
Revenu d'intégration sociale (CPAS)*	697,61	465,07	930,14	930,14
Prestations familiales garanties (pour 2 enfants de moins de 6 ans)*			300,50	300,50
Allocation d'attente ONEM (plus de 21 ans)*	697,84	366,60	943,80	
Allocation de chômage minimum *	813,80	609,96	968,50	
Allocation de remplacement de revenu handicapés *	697,96	465,30	930,60	
Pension minimum des employés pour carrière complète **	<b>956,47</b>	1 195,21 pour la famille		
Pension minimum des indépendants pour carrière complète **	846,87		1 125,58	
Pension de survie (employés) **	<b>941,43</b>			
Pension de survie (indépendants) **	846,87			
Garantie de revenu aux personnes âgées**	<b>861,03</b>	574,02		

\* dernière adaptation au 1/5/2008 ; \*\* dernière adaptation au 1/7/2008

Source : EU-SILC 2006, SPF Intégration sociale, Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés, ONEM, Office national des Pensions

Entre EU-SILC 2005 et 2006 (revenus 2004 et 2005), le seuil de risque de pauvreté a augmenté de 4,6 %, ce qui reflète l'augmentation du revenu médian pour l'ensemble du pays.

Entre le 1/9/2007 et le 1/7/2008 les allocations minimums ont augmenté plus vite que le seuil de risque de pauvreté<sup>[19]</sup> : la pension minimum pour indépendant a augmenté de 10,1 %, la GRAPA de 8,2 %, les autres allocations de 6,1 %. Seule les allocations familiales garanties ont augmenté moins, de 4,0 %. Malgré l'augmentation plus rapide des allocations minimales, au 1<sup>er</sup> juillet 2008 seules la pension minimum pour un employé isolé avec carrière complète et la GRAPA se situent au-delà du seuil de risque de pauvreté de 2005<sup>[20]</sup>.

[18] Les montants en gras se situent au-dessus du seuil de risque de pauvreté déterminé par l'EU-SILC 2006.

[19] Nous comparons les chiffres du tableau 9 aux chiffres du même tableau dans l'édition précédente du baromètre social. Le seuil de risque de pauvreté ne peut être déterminé qu'avec quelques années de retard parce qu'il est basé sur les données de l'enquête EU-SILC. Il n'est donc pas possible de comparer les montants des allocations actuelles avec le seuil de risque de pauvreté pour la même année.

[20] Dans le cahier thématique du rapport Bruxellois sur la pauvreté 2008 "Pauvreté et vieillissement" se trouve un aperçu des récents efforts consentis par les autorités pour éviter que les allocations minima pour les personnes âgées ne descendent sous le seuil de risque de pauvreté (chapitre II, 1.1).

Tableau 10 : Nombre et proportion des bénéficiaires du revenu d'intégration et équivalent dans les grandes villes et régions, décembre 2007

	Nombre de bénéficiaires			Proportion de la population (%)		
	Revenu d'intégration (RIS)	Equivalent RIS	RIS + équivalent	Revenu d'intégration (RIS)	Equivalent RIS	RIS + équivalent
Région bruxelloise	22 543	6 187	28 730	2,15	0,59	2,74
Antwerpen	4 220	1 391	5 611	0,89	0,29	1,19
Gent	3 735	771	4 506	1,57	0,32	1,90
Charleroi	2 790	220	3 010	1,38	0,11	1,49
Liège	6 667	1 602	8 269	3,51	0,84	4,35
Wallonie	35 844	6 625	42 469	1,04	0,19	1,23
Flandre	21 922	9 053	30 975	0,36	0,15	0,50
Belgique	80 309	21 865	102 174	0,75	0,20	0,96

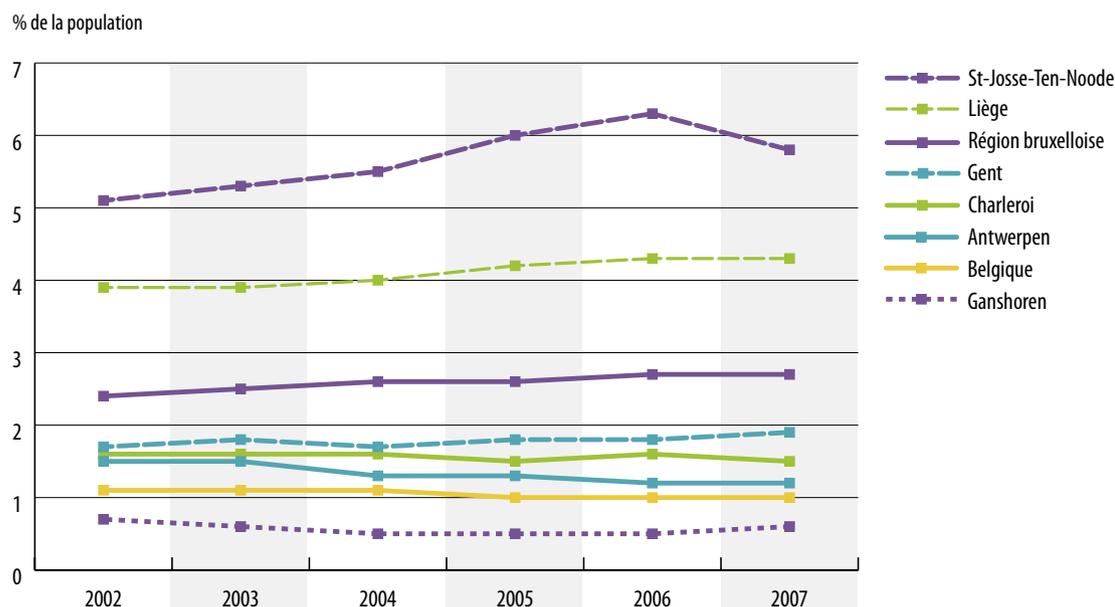
Source : SPP Intégration sociale données au 28/8/2008, Registre national 1/1/2008

2,74 % de la population bruxelloise bénéficie d'un revenu de remplacement du **CPAS** (revenu d'intégration sociale pour les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale (DIS)<sup>[21]</sup> ou équivalent pour les bénéficiaires du droit à l'aide sociale<sup>[22]</sup>). C'est près de 3 fois plus que dans l'ensemble du pays (tableau 10), mais aussi considérablement plus que dans les autres régions et grandes villes, à l'exception de Liège où le pourcentage est particulièrement élevé (4,35 %).

[21] DIS : voir glossaire

[22] Droit à l'aide sociale : voir glossaire

Figure 5 : Evolution de la proportion de bénéficiaires du revenu d'intégration ou équivalent dans les grandes villes, décembre 2002-2007



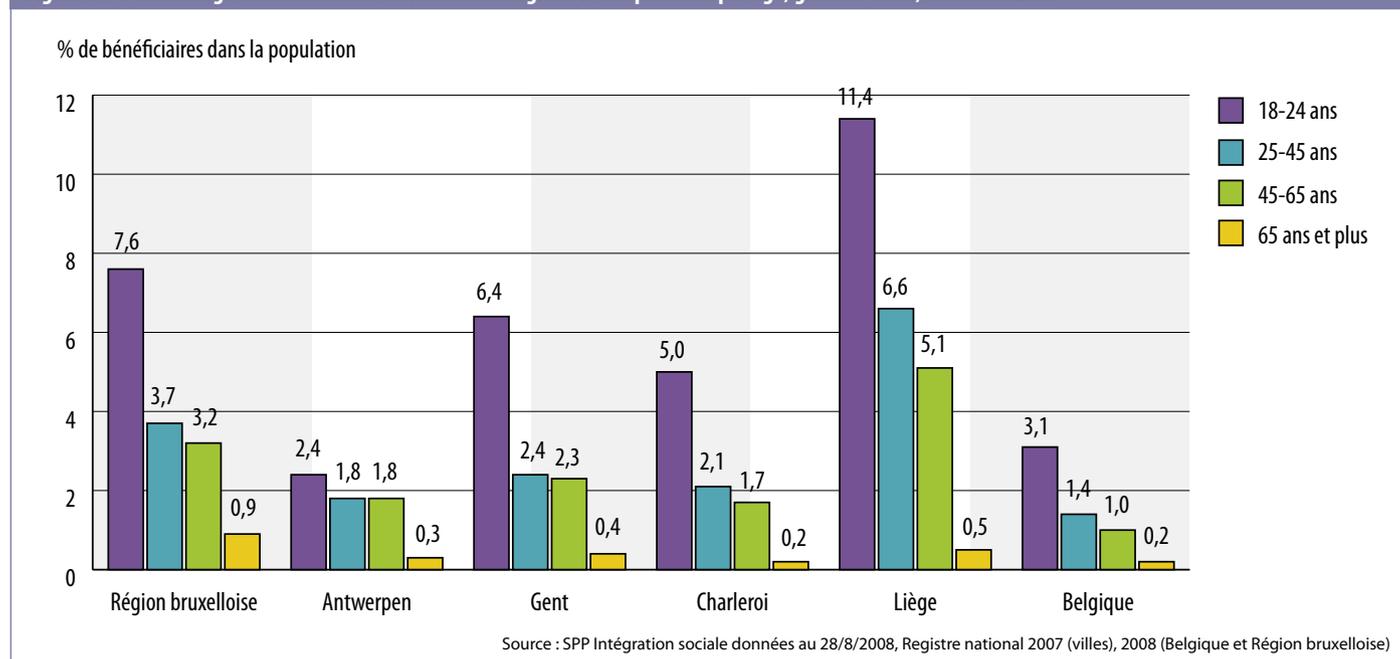
Source : SPP Intégration sociale données au 28/8/2008, Registre national 2003-2008

Après l'introduction de la loi sur l'intégration sociale en octobre 2002, la proportion de bénéficiaires du RIS et équivalent RIS a continué à augmenter en Région bruxelloise. L'évolution diffère cependant fortement d'une commune à l'autre (les situations extrêmes sont représentées sur la figure 5). A Saint-Josse-Ten-Noode, la commune qui présente la proportion la plus élevée d'allocataires du CPAS, on observe pour la première fois une diminution. A Ganshoren, commune où les allocataires du CPAS sont proportionnellement les moins nombreux, on observe une légère augmentation et la proportion (0,6 % des habitants) dépasse la moyenne en Flandre.

Il y a un peu moins d'hommes que de femmes qui bénéficient du revenu d'intégration ou équivalent et le rapport (43,6 % d'hommes pour 56,4 % de femmes) est identique en Région bruxelloise qu'en Belgique. 2,5 % des hommes bruxellois et 3,0 % des femmes bruxelloises reçoivent le RIS ou équivalent.

44 % des bénéficiaires du RIS ou équivalent sont des isolés, 29 % des cohabitants et 27 % ont une famille à charge. Cette répartition est à peu près la même pour les bénéficiaires du RIS et pour les bénéficiaires de l'équivalent RIS.

Figure 6 : Pourcentage de bénéficiaires du revenu d'intégration et équivalent par âge, grandes villes, décembre 2007



La part des bénéficiaires varie fortement selon l'âge et le profil par âge diffère d'une ville à l'autre (figure 6). Entre 18 et 64 ans, la population allocataire du CPAS représente 4,1 % de la population à Bruxelles, soit près de trois fois autant que pour l'ensemble du pays (1,5 %).

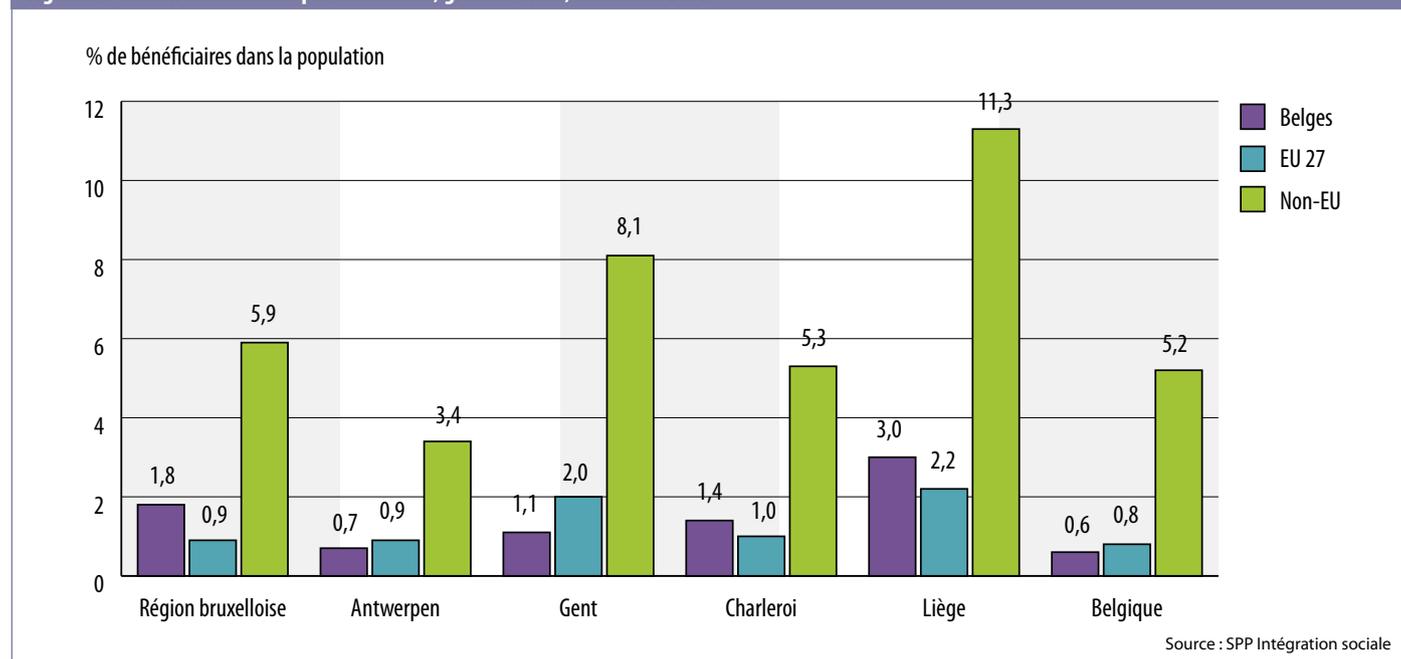
En Région bruxelloise c'est surtout dans les tranches d'âge plus jeunes que la part des bénéficiaires du RIS ou équivalent est la plus importante (8,6 % des 18-19 ans et 7,2 % des 20-24 ans). Pour les plus âgés (65 ans et plus) la proportion est de 0,9 % étant donné que les personnes âgées ont en principe droit à la garantie de revenu aux personnes âgées (GRAPA). On observe ici aussi des différences importantes entre communes avec une

surreprésentation importante des jeunes allocataires du RIS (ou équivalent) à Saint-Josse-Ten-Noode (18,17 % des 18-19 ans et 15,74 % des 20-24 ans) et Molenbeek-Saint-Jean (respectivement 14,43 % et 11,31 %) par comparaison avec des pourcentage très faibles à Ganshoren (1,54 % et 1,52 %) et Berchem-Saint-Agathe (1,98 % en 2,77 %).

On compte 2 076 étudiants (7,23 %) parmi le total des bénéficiaires du RIS ou équivalent. C'est un peu moins que pour l'ensemble du pays (8,51 %), Gent (10,76 %) ou Liège (9,84 %) et plus qu'à Charleroi (6,48 %) ou Antwerpen (3,23 %).

La proportion des bénéficiaires du RIS varie fortement selon la nationalité (figure 7). Si 2,15 % de la population bruxelloise reçoit un RIS, cette proportion est plus faible pour les Bruxellois belges (1,78 %), plus faible encore pour les ressortissant de l'UE (0,91 %) et nettement plus élevée pour les Bruxellois ressortissant d'un pays hors UE (5,86 %).

Figure 7 : Bénéficiaires du RIS par nationalité, grandes villes, décembre 2007



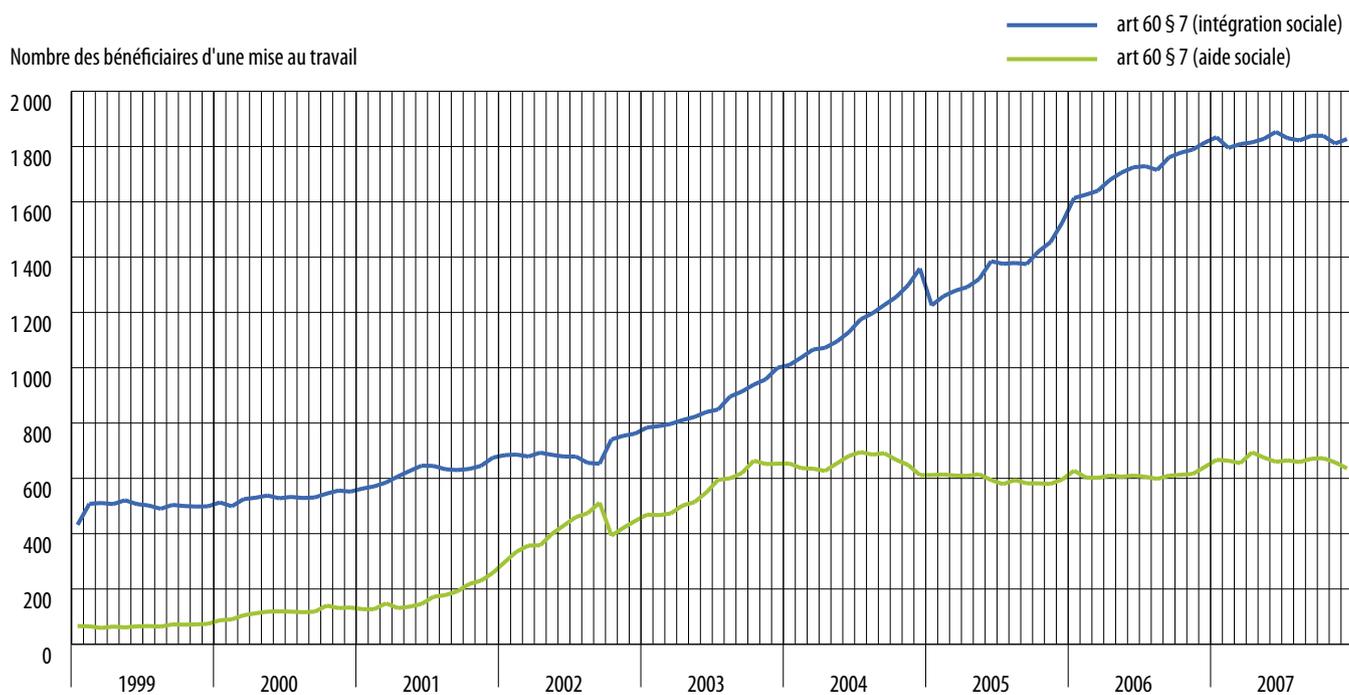
24 % des RIS sont des RIS partiels. Cela signifie qu'ils viennent en complément d'un revenu trop faible. Cette moyenne régionale masque des différences importantes entre communes allant de 10 % de RIS partiels à Saint-Josse-ten-Noode à 42 % à Watermael-Boisfort.

Les CPAS de la Région bruxelloise comptent 2 463 personnes mises au travail via l'article 60§7. L'Article 60§7 est une forme d'aide sociale par laquelle le CPAS procure un emploi à une personne qui a quitté le marché du travail ou qui en a été écartée,

dans le but de la réinsérer dans le régime de la sécurité sociale et dans la vie professionnelle.

Cette forme de mise au travail concerne les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale (DIS) (1 827 mis au travail) et les bénéficiaires du droit à l'aide sociale (636 mis au travail). Pour ces deux types de bénéficiaires la mise à l'emploi via l'article 60§7 a connu une augmentation très rapide en Région bruxelloise (comme dans l'ensemble du pays).

Figure 8 : Nombre de personnes mises au travail via l'article 60§7 dans les CPAS bruxellois, évolution 1999-2007



Source : SPP Intégration sociale

## 4.5 Surendettement

Fin 2007, 4,9 % de la population bruxelloise adulte était enregistrée à la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale pour contrats défaillants. Pour l'ensemble de la Belgique, cette proportion était de 4,0 % (Source : Banque nationale de Belgique)(PANincl).

Fin 2006, ces proportions étaient identique pour la Région bruxelloise et 4,1 % pour l'ensemble du pays.

Cet indicateur PANincl ne prend en compte que les dettes concernant les crédits à la consommation. Cela signifie que les autres types de dettes, telles que les dettes de loyers, dettes de soins de santé, pensions alimentaires non payées, dettes d'impôts, dettes d'énergie et d'eau, etc., n'y sont pas enregistrées.

Il n'y a pas de nouvelles statistiques disponibles concernant l'endettement des ménages bruxellois sur base du projet de rassemblement de données du Centre d'appui pour les services bruxellois de médiation de dettes (GREPA asbl). Ce projet n'a pas été poursuivi suite à l'arrêt des subsides.

L'étude de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement en 2007 concernant les dettes d'énergie n'a pas non plus permis de disposer d'indicateurs. Quelques données chiffrées concernant les dettes sur le marché libéralisé de l'énergie à Bruxelles sont reprises dans la contribution externe de la Coordination Gaz Electricité Eau (Contributions externes, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2008, p. 22).

Le Centrum voor Sociaal Beleid (Université d'Antwerpen) a mis à jour des indicateurs sur base de l'enquête EU-SILC. Deux indicateurs sont disponibles par région, avec cependant un intervalle de confiance très large pour la Région bruxelloise.

Le premier indicateur donne la part de la population avec des dettes de consommation<sup>[23]</sup>. 25,5 % de la population bruxelloise a des dettes de consommation. Cette proportion est plus faible qu'en Wallonie (33,9 %) et plus élevée qu'en Flandre (19,4 %). Les différences ne sont pas significatives. L'indicateur de pauvreté sur base des dettes de consommation (tableau 11) mesure la part de la population avec des dettes de consommation qui se situe sous le seuil de risque de pauvreté. Il s'agit aussi bien de ménages qui avant acquittement de leur dettes de consommation disposaient déjà d'un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté que de ménages dont le revenu se retrouve sous ce seuil après acquittement de leurs dettes de consommation. Le pourcentage pour la Région bruxelloise (8,6 %) est significativement supérieur à celui de la Flandre. L'évolution par rapport à l'année précédente n'est pas significative.

Le deuxième indicateur (tableau 12) reprend la part de la population avec retard de paiement pour les besoins de base (énergie, loyer ou prêt hypothécaire et soins de santé). Pour cet indicateur aussi, le pourcentage pour la Région bruxelloise (13,3 %) est significativement plus élevé que pour la Flandre et l'ensemble du pays et l'évolution par rapport à l'année précédente n'est pas significative.

**Tableau 11 : Pourcentage de la population avec des dettes de consommation et un revenu disponible sous le seuil de risque de pauvreté par région, 2005**

	% de la population	Limite inférieur de l'intervalle de confiance (95 %)	Limite supérieure de l'intervalle de confiance (95 %)
Région bruxelloise	<b>8,6 %</b>	<b>5,6 %</b>	<b>13,0 %</b>
Flandre	2,8 %	2,1 %	3,7 %
Wallonie	8,3 %	6,6 %	10,5 %
Belgique	5,2 %	4,4 %	6,1 %

Source : CSB 2008, EU-SILC 2005

**Tableau 12 : Proportion de la population avec retard de paiement pour les besoins de base par région, 2005**

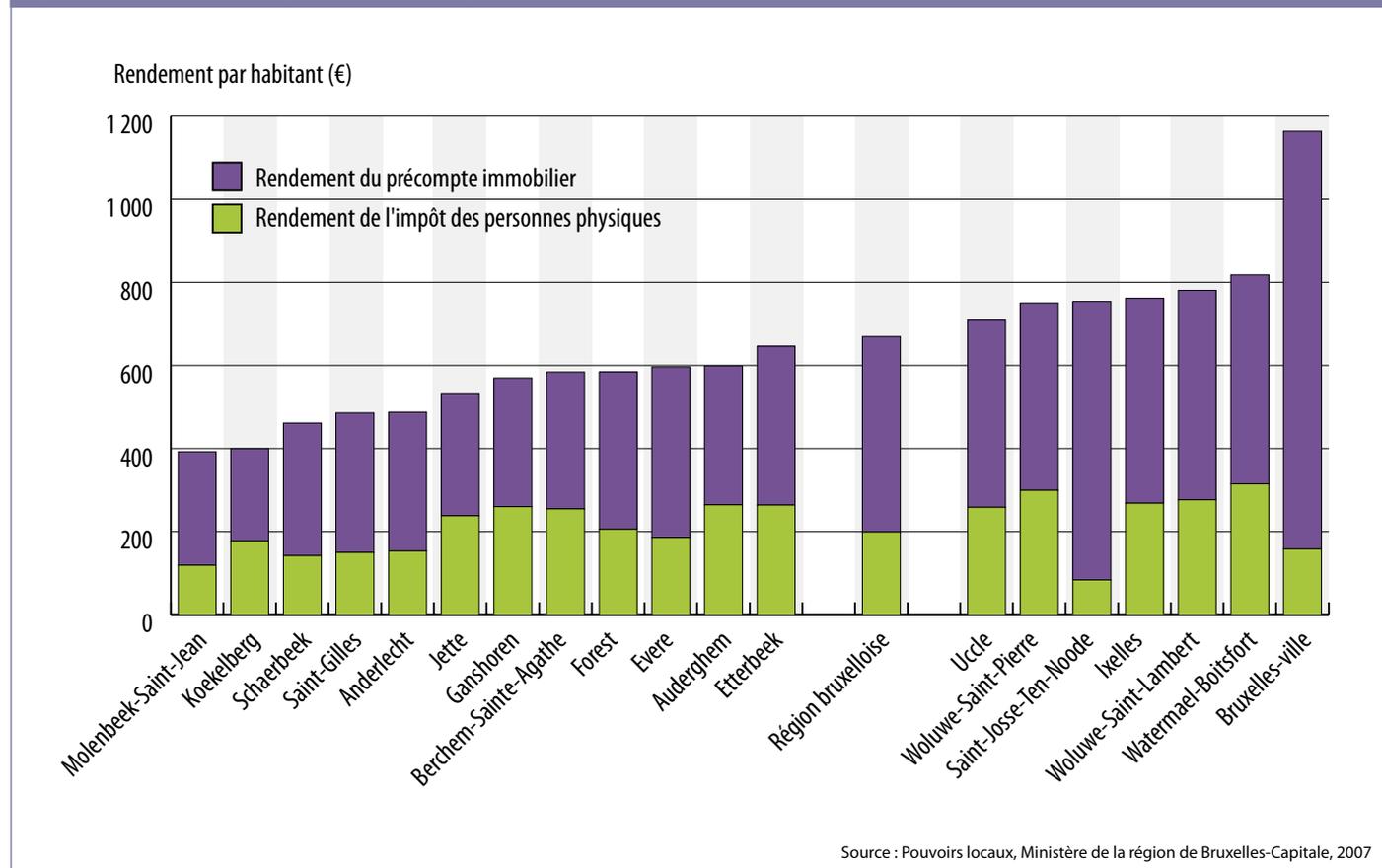
	% de la population	Limite inférieur de l'intervalle de confiance (95 %)	Limite supérieure de l'intervalle de confiance (95 %)
Région bruxelloise	<b>13,3 %</b>	10,0 %	17,5 %
Flandre	3,2 %	2,2 %	4,8 %
Wallonie	8,7 %	6,6 %	11,4 %
Belgique	6,0 %	4,9 %	7,3 %

Source : CSB 2008, EU-SILC 2005

[23] Les dettes de consommation excluent les dettes hypothécaires et les dettes liées au paiement de la rénovation du logement.

## 4.6 Revenus de l'impôt des personnes physique et du précompte immobilier perçus par les communes

Figure 9 : Rendement des impôts communaux, Région bruxelloise, 2007



On observe des différences importantes en termes de revenus des différentes communes bruxelloises mais, dans toutes les communes, les revenus provenant du précompte immobilier dépassent ceux provenant de l'impôt des personnes physiques. Entre 2006 et 2007 le rendement par habitant a augmenté de 7 %. On ne constate que quelques légers glissements entre les communes.

## 5. MARCHÉ DU TRAVAIL

### 5.1 Taux d'emploi

Le taux d'emploi mesure le nombre de personnes de 15 à 64 ans qui ont un emploi parmi l'ensemble de la population de 15 à 64 ans.

**Tableau 13 : Taux d'emploi en Région bruxelloise et en Belgique, 2007 (taux moyen annuel)**

<b>Région bruxelloise</b>				
	<b>15-64 ans</b>	<b>15-24 ans</b>	<b>25-49 ans</b>	<b>50-64 ans</b>
Hommes	61,4 %	23,2 %	75,4 %	54,4 %
Femmes	48,3 %	16,3 %	62,3 %	39,5 %
<b>Total</b>	<b>54,8 %</b>	<b>19,6 %</b>	<b>68,9 %</b>	<b>46,6 %</b>
<b>Belgique</b>				
	<b>15-64 ans</b>	<b>15-24 ans</b>	<b>25-49 ans</b>	<b>50-64 ans</b>
Hommes	68,7 %	29,9 %	87,8 %	57,7 %
Femmes	55,3 %	25,0 %	74,8 %	38,3 %
<b>Total</b>	<b>62,0 %</b>	<b>27,5 %</b>	<b>81,4 %</b>	<b>48,0 %</b>

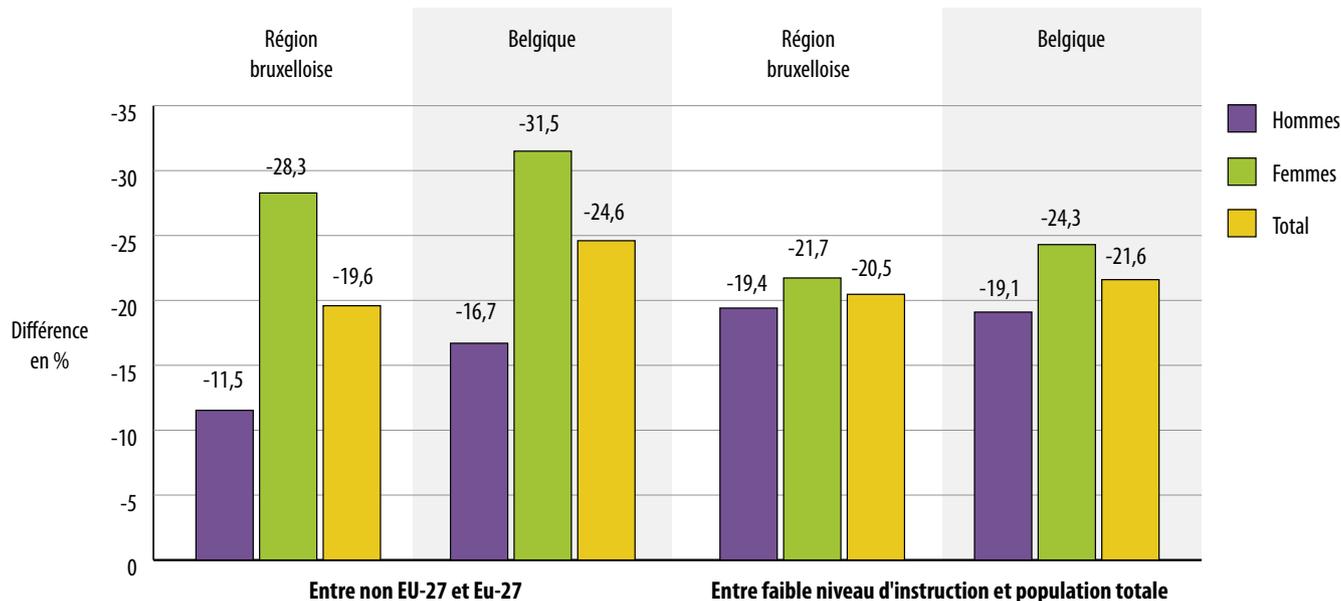
Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2007

Le taux d'emploi a légèrement augmenté entre 2006 et 2007 pour l'ensemble de la population active, en Région bruxelloise comme dans l'ensemble du pays (+ 1,0 % pour tout le pays et + 1,4 % pour la Région bruxelloise).

Pour l'année 2007, le taux d'emploi de la population bruxelloise est globalement inférieur au taux belge sauf pour les femmes de 50-64 ans. Par rapport au taux belge, le taux bruxellois est inférieur de 7,2 % pour l'ensemble du groupe (15-64 ans), de 7,9 % chez les jeunes de 15-24 ans, mais la différence atteint 12,5 % pour les 25-49 ans. Cet écart est par ailleurs moins marqué pour les groupes les plus âgés (50-64 ans), où il n'est que de 1,4 %.

Le taux d'emploi des hommes est systématiquement plus élevé que celui des femmes. La différence entre hommes et femmes à Bruxelles (13,1 %) est semblable à celle de l'ensemble du pays (13,4 %) pour l'ensemble de la population active (15 à 64 ans).

Figure 10 : Ecart de taux d'emploi pour différents groupes, Régions bruxelloise et Belgique (en points de pourcentage), 2007 (PANincl)



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2007

La différence entre le taux d'emploi des non-Européens et celui des Européens a diminué par rapport à 2006, où elle est passée de 25,5 à 19,6 points de pourcentage pour la Région bruxelloise et de 28,2 à 24,6 points de pourcentage pour l'ensemble du pays. Les différences de taux d'emploi liées à la nationalité sont moins importantes en Région bruxelloise que dans l'ensemble du pays.

Les différences de taux d'emploi liées au faible niveau d'instruction sont quant à elles comparables en Région bruxelloise et en Belgique, sauf pour les femmes où elles sont un peu moins marquées en Région bruxelloise que pour toute la Belgique.

## 5.2 Taux d'activité

Le taux d'activité mesure la population active (au travail ou en recherche d'emploi) entre 15 et 64 ans par rapport à l'ensemble de la population de 15 à 64 ans.

**Tableau 14 : Taux d'activité en Région bruxelloise et en Belgique, 2007 (taux moyen annuel)**

<b>Région bruxelloise</b>				
	<b>15-64 ans</b>	<b>15-24 ans</b>	<b>25-49 ans</b>	<b>50-64 ans</b>
Hommes	74,2 %	34,5 %	90,3 %	63,2 %
Femmes	58,2 %	25,6 %	74,5 %	44,3 %
<b>Total</b>	<b>66,1 %</b>	<b>29,9 %</b>	<b>82,4 %</b>	<b>53,3 %</b>
<b>Belgique</b>				
	<b>15-64 ans</b>	<b>15-24 ans</b>	<b>25-49 ans</b>	<b>50-64 ans</b>
Hommes	73,6 %	36,1 %	93,6 %	60,2 %
Femmes	60,4 %	31,6 %	80,9 %	40,8 %
<b>Total</b>	<b>67,1 %</b>	<b>33,9 %</b>	<b>87,3 %</b>	<b>50,5 %</b>

Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2007

En 2007, le taux d'activité de la population bruxelloise a légèrement augmenté par rapport à 2006, passant de 64,9 % à 66,1 % pour l'ensemble du groupe (15-64 ans). Il reste néanmoins inférieur au taux belge qui lui, est passé de 66,5 % à 67,1 % entre 2006 et 2007.

Pour les plus âgés (50-64 ans), le taux d'emploi est plus élevé en Région bruxelloise que dans le reste du pays.

## 5.3 Chômage

### Taux de chômage

Le taux de chômage mesure le nombre de chômeurs de 15 à 64 ans en pourcentage de la population active de 15 à 64 ans (définition internationale).

Région bruxelloise				
	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Hommes	17,3 %	32,9 %	16,4 %	14,0 %
Femmes	17,0 %	36,4 %	16,4 %	10,8 %
<b>Total</b>	<b>17,2 %</b>	<b>34,4 %</b>	<b>16,4 %</b>	<b>12,6 %</b>
Belgique				
	15-64 ans	15-24 ans	25-49 ans	50-64 ans
Hommes	6,7 %	17,1 %	6,2 %	4,1 %
Femmes	8,5 %	20,9 %	7,4 %	6,2 %
<b>Total</b>	<b>7,5 %</b>	<b>18,8 %</b>	<b>6,8 %</b>	<b>4,9 %</b>

Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2007

Selon les données de l'enquête sur les forces de travail, en 2007 le taux de chômage de la population bruxelloise est un plus de deux fois plus élevé que le taux belge. Contrairement à l'ensemble du pays où une diminution est observée dans tous les groupes d'âge entre 2006 et 2007, en Région bruxelloise le taux de chômage a légèrement décru parmi les plus jeunes (- 0,9 % pour les 15-24 ans, -1,3 % pour les 25-49 ans) mais a nettement augmenté pour les 50-64 ans (+ 3,4 %) [24].

Plus d'un tiers des jeunes adultes bruxellois (15-24 ans) présents sur le marché du travail (au travail ou en recherche d'emploi) sont au chômage.

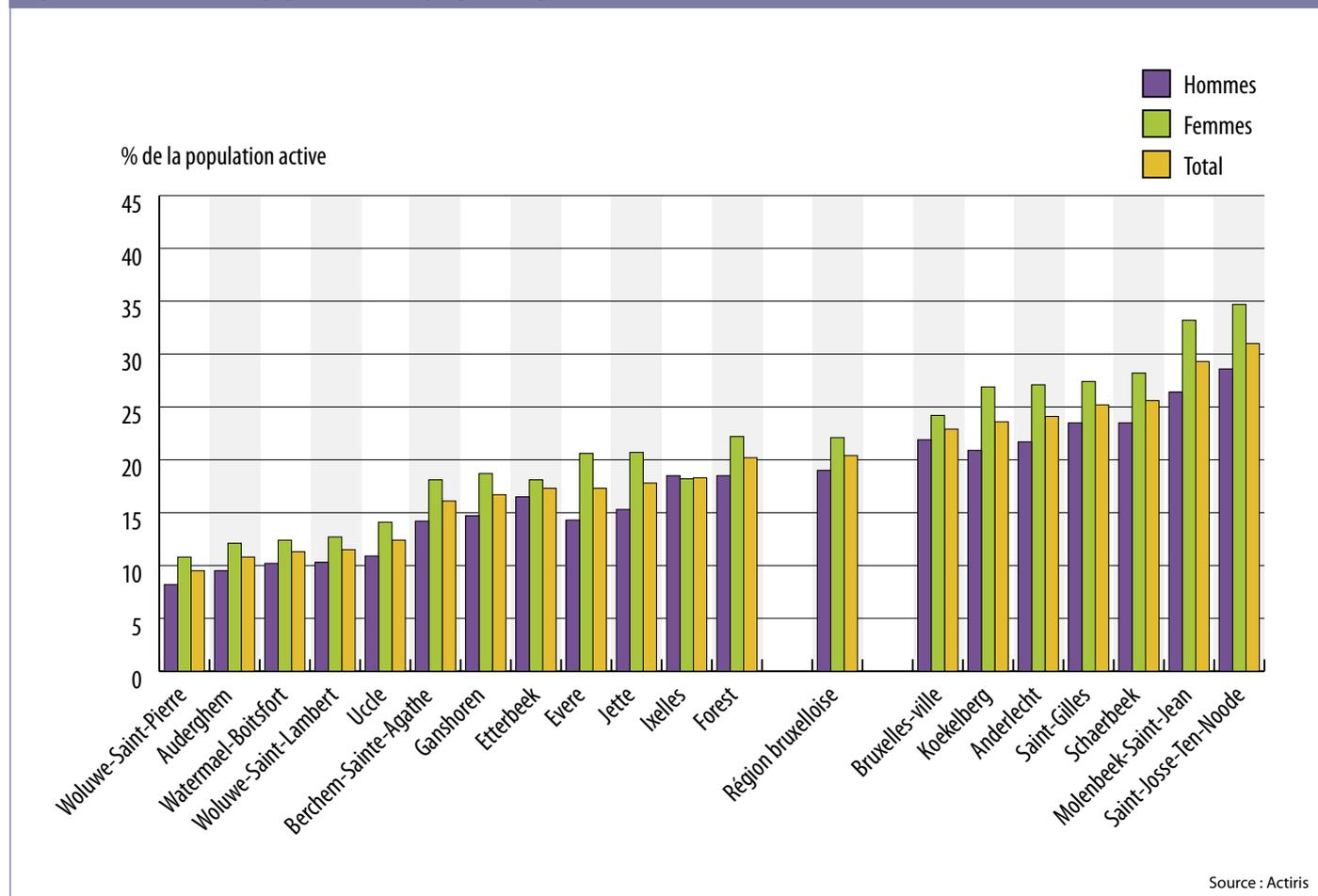
Dans l'ensemble du pays, le taux de chômage est globalement plus élevé chez les femmes que chez les hommes. Ce n'est pas le cas en Région bruxelloise sauf pour les 15-24 ans. Pour les 50-64 ans le taux de chômage y est même plus élevé pour les hommes que pour les femmes.

[24] Pour plus d'informations concernant l'évolution des chômeurs âgés, voir la Contribution externe de Actiris, p.6. Entre 2002 et 2007 le nombre de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans a augmenté de 15 % en Région bruxelloise. Deux tiers de cette augmentation peut s'expliquer par des modifications de la loi qui rendent plus sévères les conditions d'accès au statut de chômeur âgé (activation de travailleurs âgés). Mais il existe cependant une augmentation réelle.

Actiris dispose de données plus détaillées concernant le chômage et son évolution en Région bruxelloise. Ces chiffres sont basés sur des données administratives.

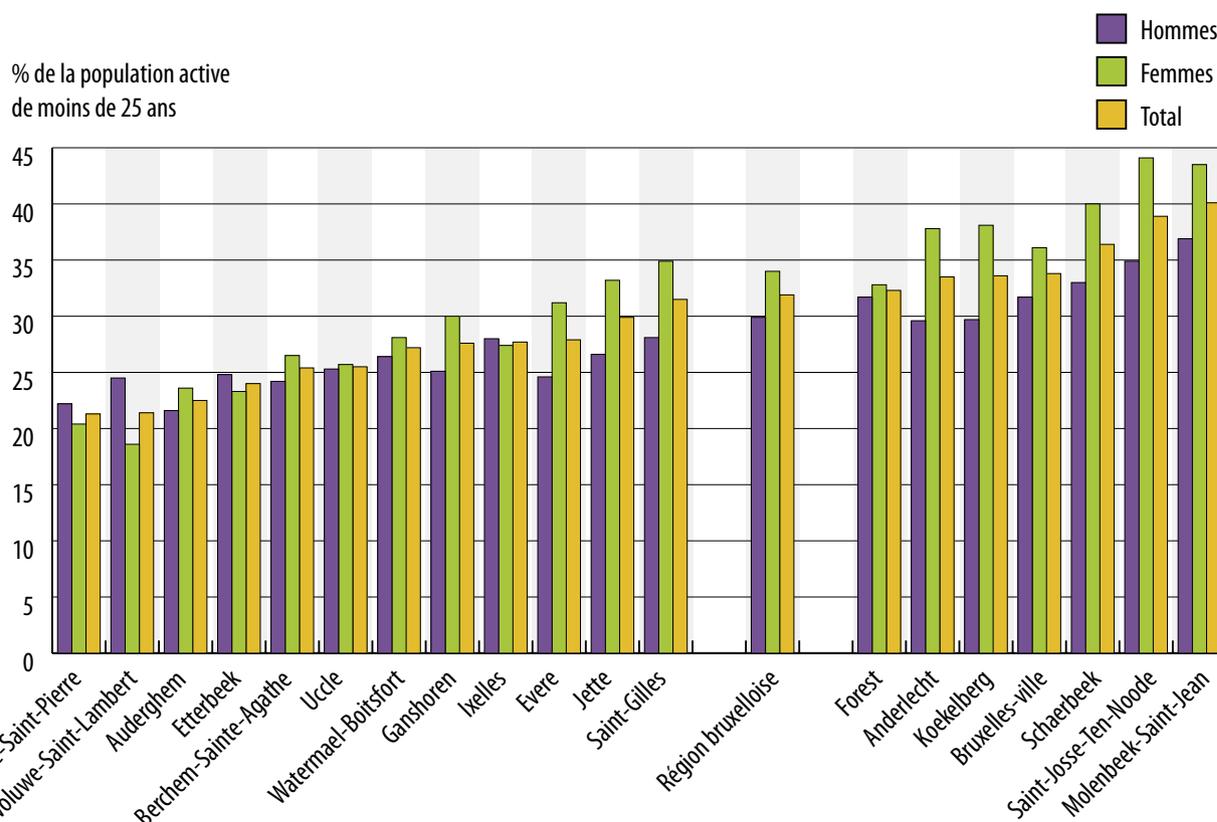
En 2007, le taux de chômage en Région bruxelloise atteint en moyenne 20,4 % (pour 21,1 % en 2006). Ce taux varie entre 9,5 % à Woluwe-Saint-Pierre et 31,0 % à Saint-Josse-Ten-Noode (figure 11).

Figure 11 : Taux de chômage par commune et par genre, Région bruxelloise 2007



Pour les jeunes (< 25 ans) le taux de chômage s'élève à 31,9 % (pour 34,7 % en 2006). Il varie de 21,3 % à Woluwe-Saint-Pierre à 40,1 % à Molenbeek-Saint-Jean (figure 12).

Figure 12 : Taux de chômage des jeunes (< 25 ans) par commune et par genre, Région bruxelloise 2007

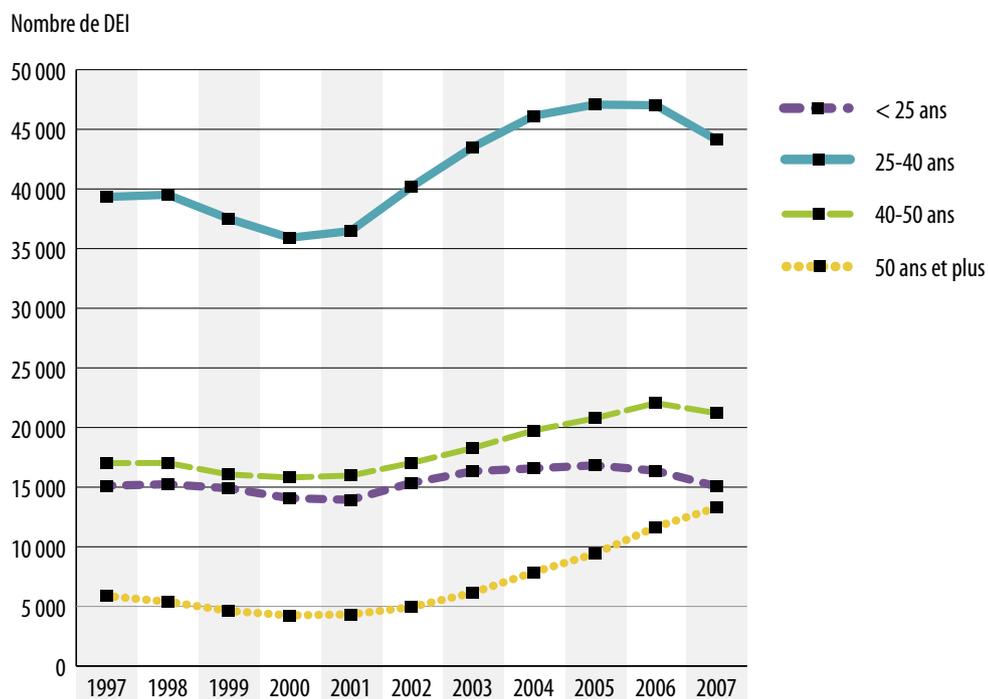


Source : Actiris

Pour la première fois depuis 2000, le total des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) a diminué. En 2007, on enregistrait 93 671 demandeurs d'emploi inoccupés, soit une diminution de 3,7 % par rapport à 2006. C'est pour le groupe des jeunes (< 25 ans) que la diminution est la plus importante, 8,0 %. Par contre le taux de chômage des plus de 50 ans continue d'augmenter (+ 14 %) (figure 13) <sup>[24]</sup>.

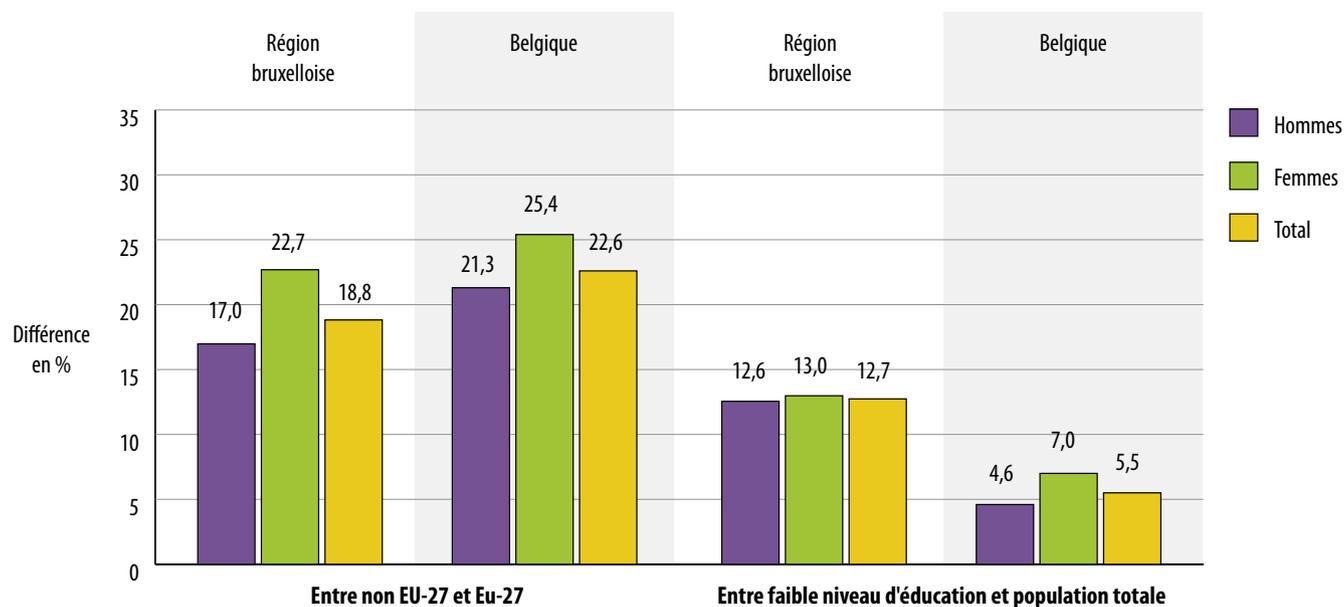
En 2007, 19,6 % des DEI étaient de nationalité non européenne, 10,9 de nationalité d'un pays de UE et 69,5 % étaient belges.

Figure 13 : Evolution du nombre de DEI par groupe d'âge, Région bruxelloise 1997-2007



Source : Actiris

Figure 14 : Ecart de taux de chômage pour différents groupes, Région bruxelloise et Belgique (en points de pourcentage), 2007, (PANinCl)



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2007

Les non-Européens sont plus touchés par le chômage que les Européens. Cette exclusion du marché de l'emploi est moins importante en Région de Bruxelles-Capitale que dans l'ensemble du pays. Malgré une diminution de 3 points de pourcentage entre 2006 et 2007 la différence de taux de chômage entre ces deux groupes reste très importante.

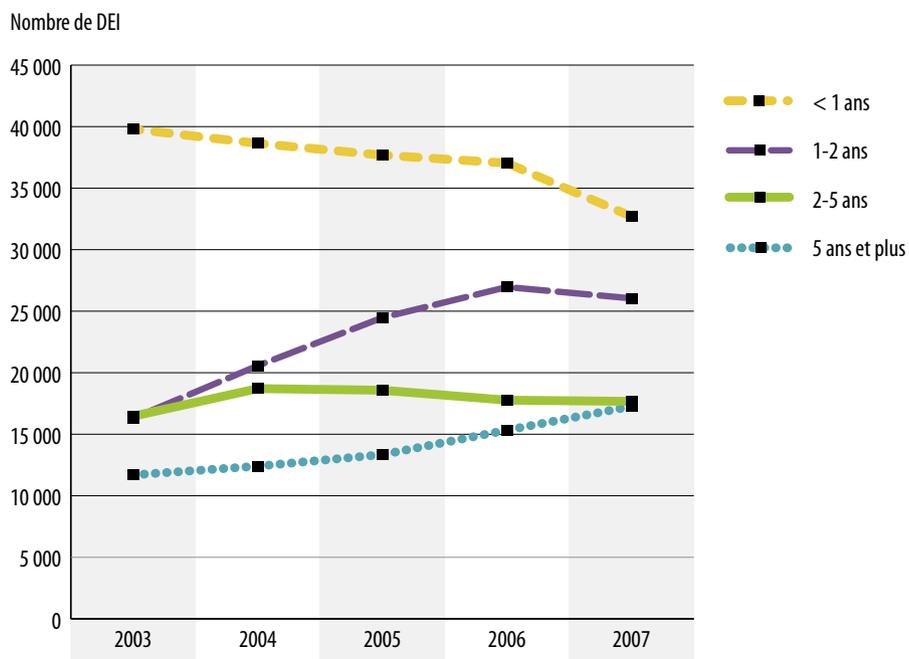
En Région bruxelloise, l'exclusion du marché du travail liée au faible niveau d'instruction est nettement plus prononcée que dans l'ensemble du pays (les écarts sont deux fois plus importants). Entre 2006 et 2007 les écarts ont restés relativement stables en Belgique. En Région bruxelloise, les écarts ont augmenté de 3,1 points de pourcentage pour les hommes et diminué de 1,3 points pour les femmes. Actuellement les écarts de taux de chômage liés au faible niveau d'instruction sont semblables pour les hommes et les femmes.

## Chômage de longue durée

Pour beaucoup de personnes, l'allocation de chômage n'est pas une solution temporaire, mais une situation persistante. Les données d'Actiris montrent que la diminution du nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) concerne surtout les DEI dont la durée

d'inactivité est de moins d'un an. Entre 2006 et 2007 on enregistre pour la première fois une diminution du nombre de DEI avec une durée d'inactivité de 2 à 5 ans. Le nombre de DEI avec une durée d'inactivité de 5 ans au moins continue à augmenter (+ 12,6 %) (figure 15).

Figure 15 : Evolution du nombre de DEI selon la durée d'inactivité en Région bruxelloise, moyenne annuelle 2003-2007

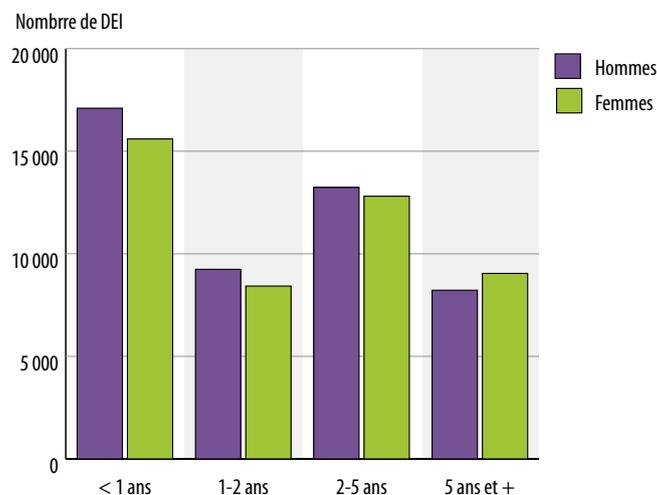


Source : Actiris

La part des chômeurs de longue durée parmi l'ensemble des DEI ne cesse de croître. En 2007, 65 % des demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) étaient depuis au moins 1 an au chômage (versus 62 % en 2006). La part des DEI de longue durée (au moins 2 ans) s'élève à 46 % en 2007 et 18,4 % des DEI étaient depuis au moins 5 ans sans emploi.

Il y a plus de DEI hommes que femmes sauf parmi les DEI dont la durée d'inactivité est de 5 ans minimum (figure 16).

Figure 16 : Nombre de DEI selon la durée du chômage et genre en Région bruxelloise, moyenne annuelle 2007

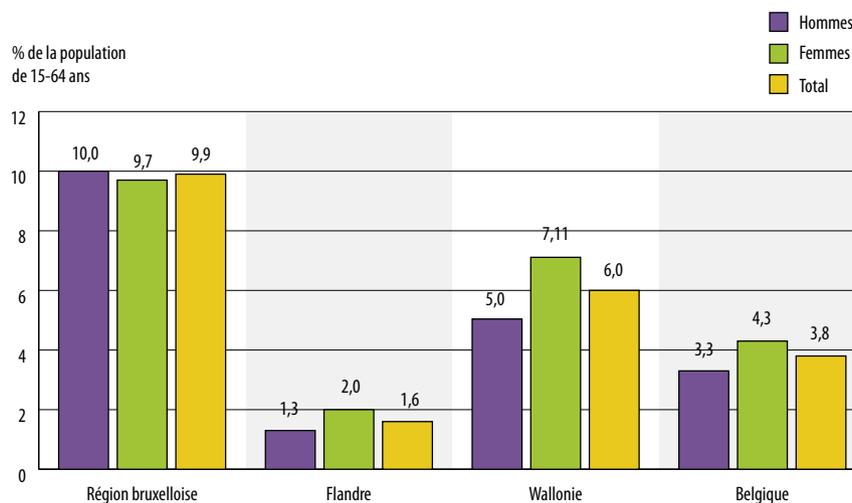


Source : Actiris

Le PANincl comprend également un indicateur concernant le chômage de longue durée basé sur l'enquête sur les forces de travail. Le taux de chômage de longue durée est égal à la population de chômeurs de longue durée ( $\geq 12$  mois selon la définition de l'Organisation internationale du Travail) sur le total de la population active (15 ans à 64 ans).

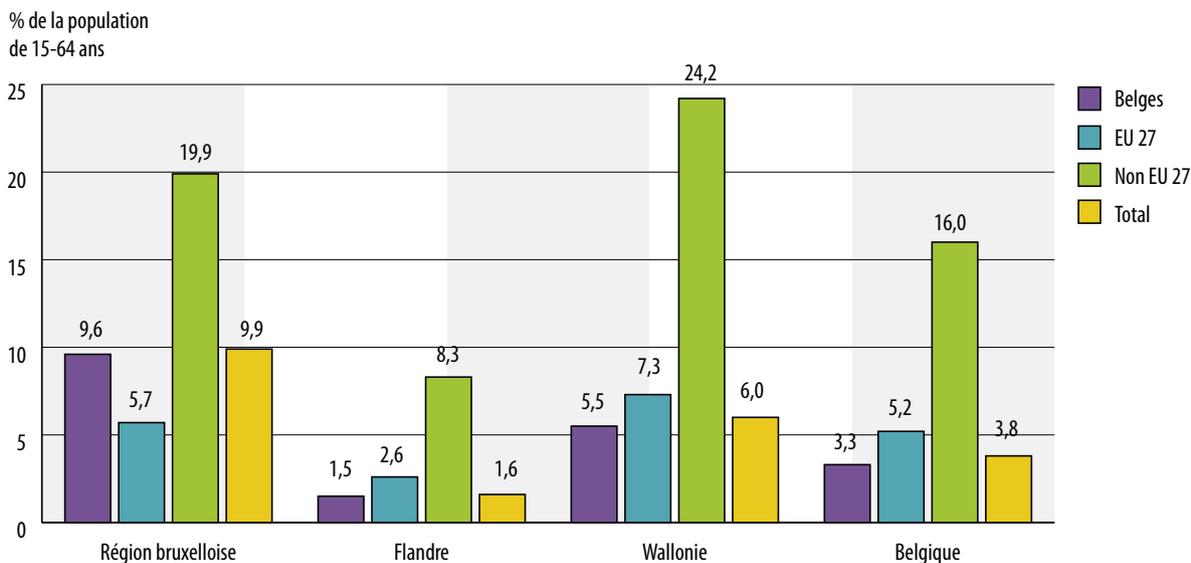
Le taux de chômage de longue durée est beaucoup plus élevé à Bruxelles que dans l'ensemble du pays. Entre 2006 et 2007, ce taux a légèrement diminué dans le reste du pays mais est resté stable en Région bruxelloise.

Figure 17 : Taux de chômage de longue durée par sexe et par région, 2007 (PANincl)



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2007

Figure 18 : Taux de chômage de longue durée par nationalité et par région, 2007

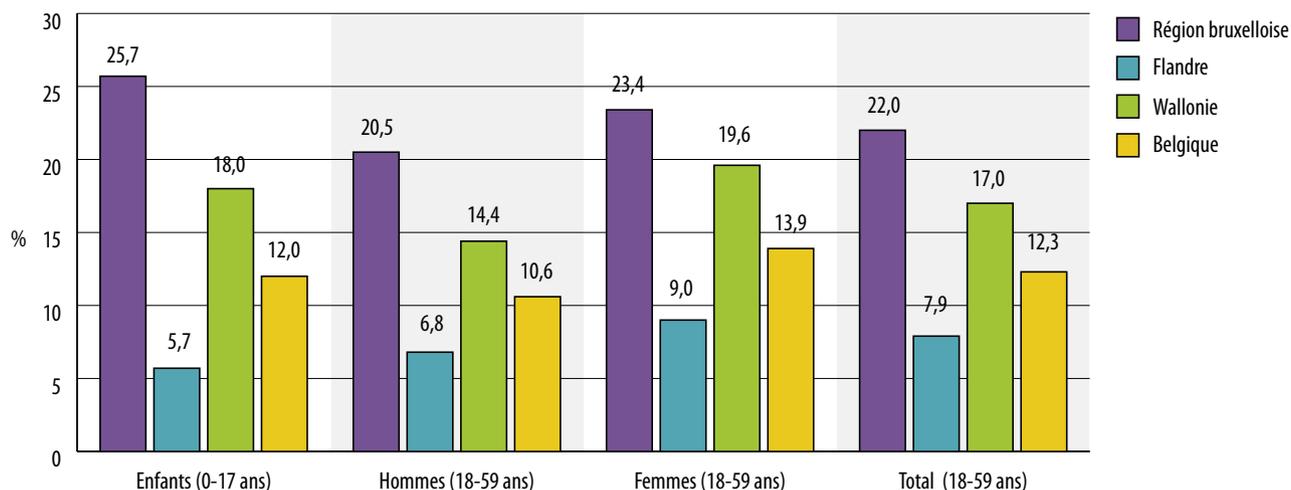


Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2007

Dans toutes les régions et pour l'ensemble du pays, le taux de chômage de longue durée reste très élevé chez les étrangers ressortissants des pays hors Union européenne même s'il diminue légèrement entre 2006 et 2007 (- 2 points en Belgique, -1,2 points à Bruxelles). Par rapport aux Belges, le taux de chômage de longue durée des non-Européens est presque 5 fois plus élevé dans l'ensemble du pays, 2 fois plus élevé en Région bruxelloise.

## 5.4 Population vivant dans un ménage sans emploi rémunéré (PANincl)

Figure 19 : Population vivant dans un ménage sans emploi rémunéré par sexe et par région, 2007 (PANincl)



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2007

L'indicateur PANincl estime, sur base de l'Enquête sur les forces de travail, la proportion d'enfants et d'adultes qui vivent dans un ménage sans emploi rémunéré. Cette proportion est systématiquement plus élevée en Région bruxelloise que dans le reste du pays. Aucune évolution notable n'a été enregistré en 2007 par rapport à 2005 et à 2006.

## 6. LOGEMENT

Les données concernant le logement en région bruxelloise restent rares <sup>[25]</sup>.

Les chiffres de l'enquête EU-SILC montrent une amélioration du confort des logements bruxellois entre 2005 et 2006, ces chiffres doivent cependant être interprétés avec précautions. En 2006, 3,6 % des logements n'ont pas de confort de base (pas de salle de bain privée ou douche) et 13,7 % des Bruxellois habitent un logement avec moins d'une pièce par personne. Pour ces deux indicateurs la situation de la Région bruxelloise est plus défavorable que dans le reste du pays.

L'Observatoire des loyers mènera une nouvelle enquête fin 2008. Les résultats seront sans doute juste disponibles pour la prochaine édition de ce Baromètre social.

Au 1/1/2008 la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) comptait 38 514 logements sociaux. Le nombre de logements sociaux a augmenté de 143 entre janvier 2007 et janvier 2008. Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, 26 050 ménages étaient en liste d'attente (soit 1 021 ménages en plus qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2007). Le rapport entre le nombre de ménages sur la liste d'attente et le nombre total de logements sociaux continue à augmenter : 67,6 % en janvier 2008 pour 65,2 % en janvier 2007 (PANincl).

Le parc de logements sociaux reste faible et le nombre de logements sociaux disponibles par rapport au nombre total de ménages privés reste stable à 7,7 % (PANincl).

Fin 2007, on comptait 1 926 logements loués par des agences immobilières sociales en Région bruxelloise (Fédération des Agences immobilières sociales de la Région bruxelloise). Ce nombre est en forte augmentation (+ 18 % entre 2006 et 2007) mais ne suffit pas encore pour répondre aux besoins.

Il n'existe pas de données générales disponibles concernant les autres logements à caractère social (par exemple loués par une commune ou un CPAS à des conditions similaires au logement social).

La Région bruxelloise compte 1 083 places d'accueil pour sans-abri <sup>[26]</sup> et 1 183 en hiver.

[25] Dans ce Baromètre social nous ne reprenons que les données pour lesquelles une mise à jour par rapport aux précédentes éditions est disponible. Le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat a rassemblé les données disponibles dans le numéro 31 de son périodique 'Art 23' sous le titre 'Les données statistiques du logement à Bruxelles - Op zoek naar cijfers over wonen in Brussel'.

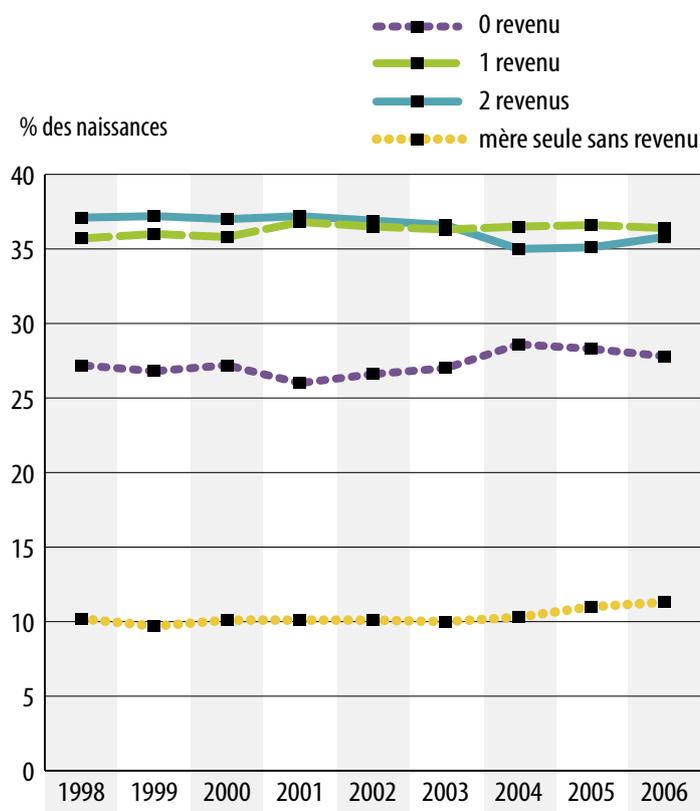
[26] Pour plus d'information concernant la problématique des sans-abri voir la contribution externe de La Strada, Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri (Contributions externes, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2008, p. 11-18).

## 7. LA SANTÉ

### 7.1 Santé des jeunes enfants

En 2006, près de 28 % des nouveau-nés sont nés dans un ménage sans revenu du travail, et 11 % sont nés d'une mère isolée et sans revenu du travail. La figure 20 indique que la proportion de bébés nés dans un ménage sans revenu du travail a augmenté de 2003 à 2004 mais reste relativement stable entre 2004 et 2006. La proportion de nouveau-nés dont la mère est isolée a augmenté et représente près de 17 % des naissances (tableau 16).

Figure 20 : Evolution des caractéristiques sociales des nouveau-nés bruxellois, 1998-2006



Source : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la Santé et du Social

Tableau 16 : Distribution des naissances selon le nombre de parents disposant d'un revenu du travail dans le ménage et selon la situation familiale de la mère, Bruxelles 2006

	Nombre	% des naissances
<b>Nombre de parents avec un revenu du travail dans le ménage*</b>		
0	4 604	27,8 %
1	6 016	36,4 %
2	5 898	27,8 %
<b>Situation familiale de la mère**</b>		
Isolée et sans revenu du travail	1 870	11,3 %
Isolée et avec revenu du travail	871	5,3 %
Non isolée	13 769	83,4 %

\*Inconnu pour 587 naissances ; \*\*Inconnu pour 619 naissances.

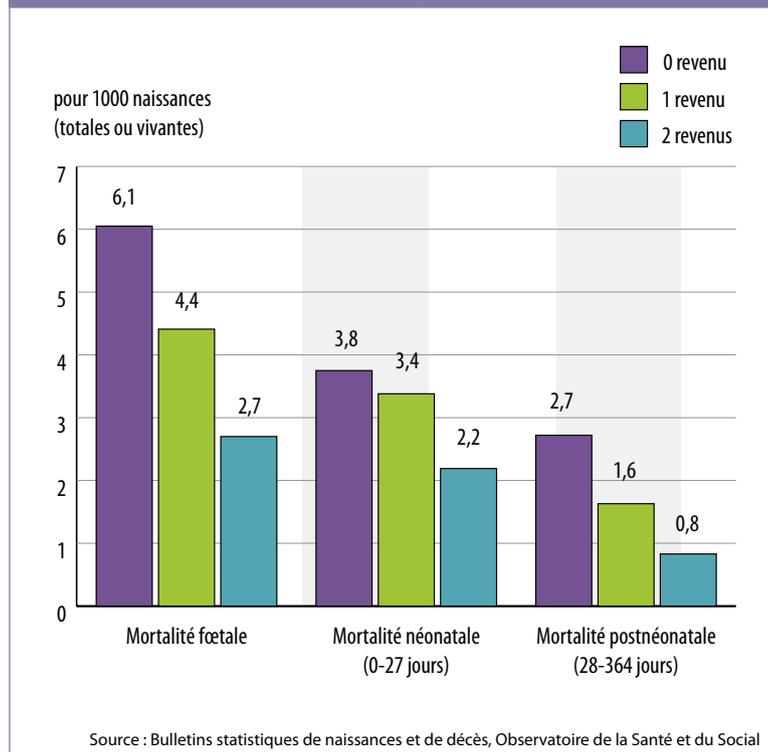
Source : Bulletins statistiques de naissances et de décès, Observatoire de la Santé et du Social

La mortalité foeto-infantile (c'est-à-dire la mortalité à partir de 22 semaines de grossesse ou durant la première année de vie) est considérée comme un indicateur important de la situation sociale et sanitaire d'un pays ou d'une région. Les inégalités sociales face à la santé périnatale et infantile sont très marquées en Région bruxelloise. Dans une famille sans revenu du travail déclaré, le risque de mortinaissance (mort nés) ou de décès dans le premier mois de vie est 2 fois plus élevé que dans une famille avec deux revenus. Le risque de décéder au cours de la première année de vie est 3,3 fois plus important<sup>[27]</sup>. On retrouve des inégalités sociales marquées pour toutes les causes de décès infantiles (première année de vie) : les risques de décès des enfants dans un ménage sans revenu du travail sont multipliés par 2 ou 3 selon la cause par rapport aux ménages à 2 revenus, mais ce gradient est le plus marqué pour la mort subite du nourrisson pour laquelle les risques de décès sont 5 fois plus élevés.

Ces nouveau-nés courent aussi un risque 1,2 fois plus important de naître prématurément ou d'avoir un petit poids de naissance (moins de 2 500 g). Les inégalités portant sur le petit poids de naissance et la prématurité sont moins marquées que pour la mortalité, en partie parce que les mamans marocaines et turques ont moins souvent un bébé de petit poids ou prématuré, tout en présentant des taux de mortalité périnatale plus élevés<sup>[28]</sup>.

En 2006, 45,6 % des nouveau-nés bruxellois ont une maman de nationalité non belge. Les nationalités de l'Union européenne sont les plus représentées : l'UE-15 représente 11,6 % des naissances (et les 12 nouveaux membres 5,2 % des naissances). 11,3 % des nouveau-nés ont une maman maghrébine, 6,3 % d'Afrique subsaharienne et 2,0 % de Turquie. Ces 3 derniers groupes de nationalité présentent des risques plus importants de décéder en période périnatale<sup>[28]</sup>.

Figure 21 : Mortalité foeto-infantile selon le nombre de personnes ayant un revenu du travail dans le ménage, Bruxelles 1998-2006



[27] L'indicateur proposé par le PANIncl porte sur les taux de mortalité selon la catégorie socio-professionnelle du père. La prise en compte de la situation des deux parents permet cependant une vision plus pertinente de la réalité. Elle évite entre autre d'exclure les enfants vivant seuls avec leur mère.

[28] Pour plus de détail concernant les inégalités sociales autour de la naissance, voir le dossier «Les indicateurs de santé périnatale en Région de Bruxelles-Capitale 1998-2004» disponible à l'Observatoire ou sur le site [www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)

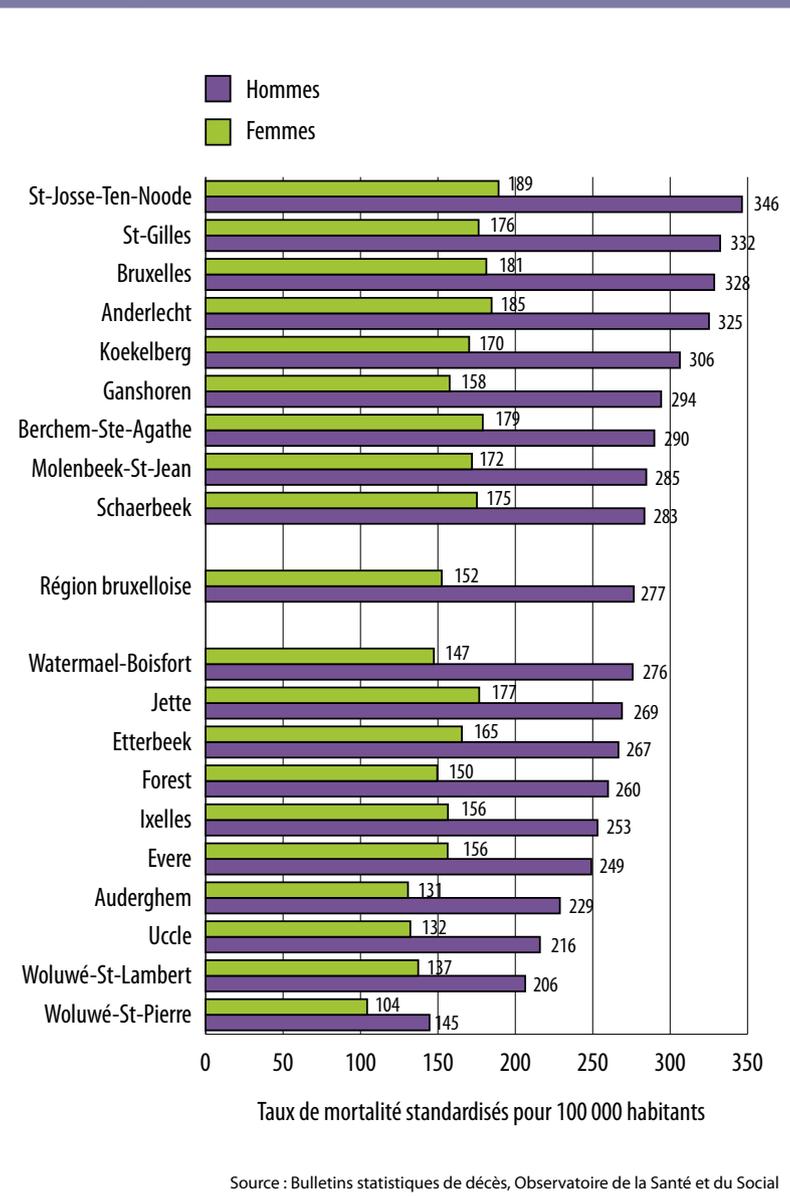
## 7.2 Santé à l'âge adulte

La pauvreté a un impact considérable sur l'état de santé à tous les âges de la vie.

Le risque de décéder prématurément (avant 65 ans) est plus élevé pour les habitants des communes pauvres de la région et moindre pour les habitants des communes du quadrant sud-est (Woluwé-Saint-Pierre, Woluwé-Saint-Lambert, Uccle et Auderghem) (figure 22). Ces différences sont plus marquées pour les hommes que pour les femmes : après standardisation pour l'âge, le taux de mortalité prématuré des hommes de Saint-Josse-Ten-Noode est 2,4 fois plus élevé que celui des hommes de Woluwé-Saint-Pierre, pour les femmes ce rapport est de 1,8.

Pour l'année 2007, l'âge moyen au décès varie de 70,35 ans (Saint-Josse-Ten-Noode) à 76,96 ans (Woluwe-Saint-Lambert) pour les hommes et de 71,54 ans (Saint-Josse-Ten-Noode) à 82,35 ans (Uccle) pour les femmes (source Registre national, DGSIE).

Figure 22 : Taux de mortalité prématurée (avant 65 ans) standardisés par commune, période 1998-2006



L'Enquête nationale de Santé par Interview qui est menée tous les 4 ans apporte de nombreuses informations concernant l'association entre les indicateurs de santé et la situation sociale des Bruxellois. Une nouvelle enquête est en cours en 2008 mais les derniers résultats disponibles (enquête 2004) ont été publiés dans l'édition 2006 du Baromètre social et seules les principaux constats seront repris ci-dessous.

Il existe des différences importantes au sein de la population bruxelloise en termes d'espérance de vie à la naissance et surtout d'espérance de vie en bonne santé. A l'âge de 25 ans, un homme ayant un diplôme de l'enseignement supérieur peut espérer vivre en bonne santé 20 ans de plus qu'un homme ayant au maximum un diplôme de l'enseignement primaire, cette différence est de 18 ans pour les femmes. A âge égal, le risque de ne pas se sentir en bonne santé est 2,5 fois plus élevé pour les Bruxellois ayant au maximum un diplôme de l'enseignement primaire que pour

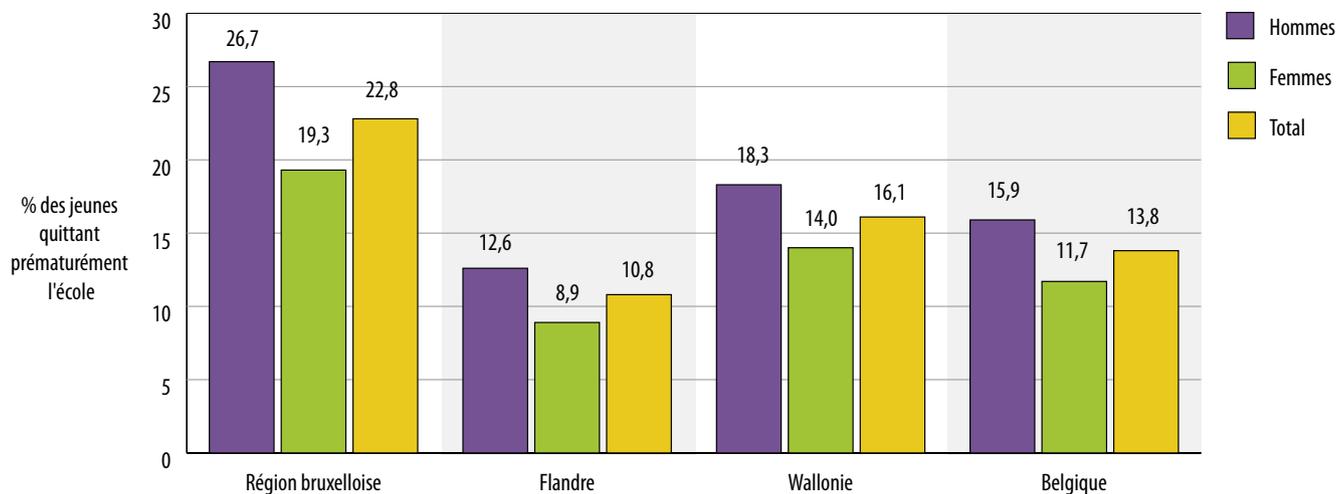
les diplômés du supérieur. De même on retrouve des inégalités sociales marquées pour la santé mentale, les limitations dans la vie quotidienne, les facteurs de risques pour la santé tels que l'obésité ou le tabagisme, l'accès aux soins et l'utilisation des soins préventifs tels que les dépistages.

La relation étroite entre la santé et le statut social n'est pas spécifique à la Région bruxelloise. Ce qui différencie surtout la Région bruxelloise du reste du pays, et surtout de la Flandre, c'est l'importance relative de la population la plus précarisée. Alors que pour les Enquêtes de Santé de 1997 à 2004, un Flamand sur 20 déclarait avoir dû postposer des soins de santé pour raisons financières, un Bruxellois sur 5 était dans cette situation (un sur 10 pour l'ensemble du pays).

## 8. NIVEAU D'INSTRUCTION

### 8.1 Faible qualification des jeunes de 18 à 24 ans

Figure 23 : Pourcentage de jeunes 18 à 24 ans ayant quitté prématurément l'école, ne suivant pas d'enseignement ou de formation et ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur, moyenne annuelle 2007 (PANincl)



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2007

La proportion de jeunes non qualifiés ne suivant plus d'enseignement ou de formation est plus élevée à Bruxelles que dans le reste du pays. Cette proportion qui était stationnaire pour l'ensemble du pays et à Bruxelles entre 2005 et 2006 est en augmentation en 2007 et cette augmentation est plus marquée à Bruxelles (de 19,3 % à 22,8 %) que pour l'ensemble de la Belgique (de 12,3 % en 2006 à 13,8 % en 2007). Cette augmentation peut être partiellement expliquée par une modification de la définition de cet indicateur PANincl : à partir de 2007, les étudiants et élèves en vacances scolaires au cours des 4 semaines qui précèdent l'enquête ont été comptés parmi les jeunes ayant quitté l'école. La différence entre hommes et femmes est la plus marquée en Région bruxelloise. Plus d'un jeune Bruxellois sur quatre quitte l'école prématurément. Pour les filles il s'agit de près d'une sur cinq, ce qui est aussi nettement plus élevé que dans le reste du pays.

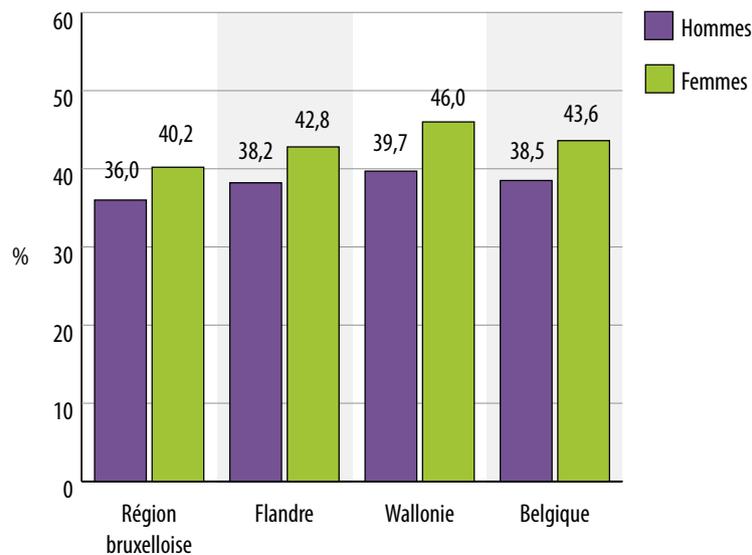
En 2007, 42,6 % des jeunes Bruxellois (18-24 ans) ressortissants d'un pays non européen (Eu-27) ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et ne suivent plus d'enseignement, pour 18,8 % des jeunes ressortissants de l'Europe des 27. Pour les jeunes non belges, ces chiffres sont à peine supérieurs à ceux pour l'ensemble du pays. Pour les jeunes de nationalité belge, par contre les différences sont plus marquées : 20,4 % d'entre eux ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur en Région bruxelloise pour «seulement» 12,5 % en Belgique.

48,7 % des jeunes Bruxellois de 18 à 24 ans qui sont au chômage ont au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et ne suivent plus d'enseignement (30,6 % en Belgique). Parmi les jeunes au travail, la proportion de ces jeunes faiblement qualifiés est de 28,0 % (15,8 % en Belgique) (Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail, 2007).

## 8.2 Faible qualification des adultes de 25 ans et plus

Parmi les plus de 25 ans, la proportion de personnes à faible niveau d'instruction varie selon le sexe (figure 24), l'âge (figure 25) et la nationalité (figure 26) et a un lien étroit avec le statut d'activité (figure 27). Pour 2007, ces proportions sont semblables à celles estimées en 2005 et en 2006 à Bruxelles, tandis qu'on observe une légère diminution de la proportion de personnes à faible niveau d'instruction dans le reste du pays.

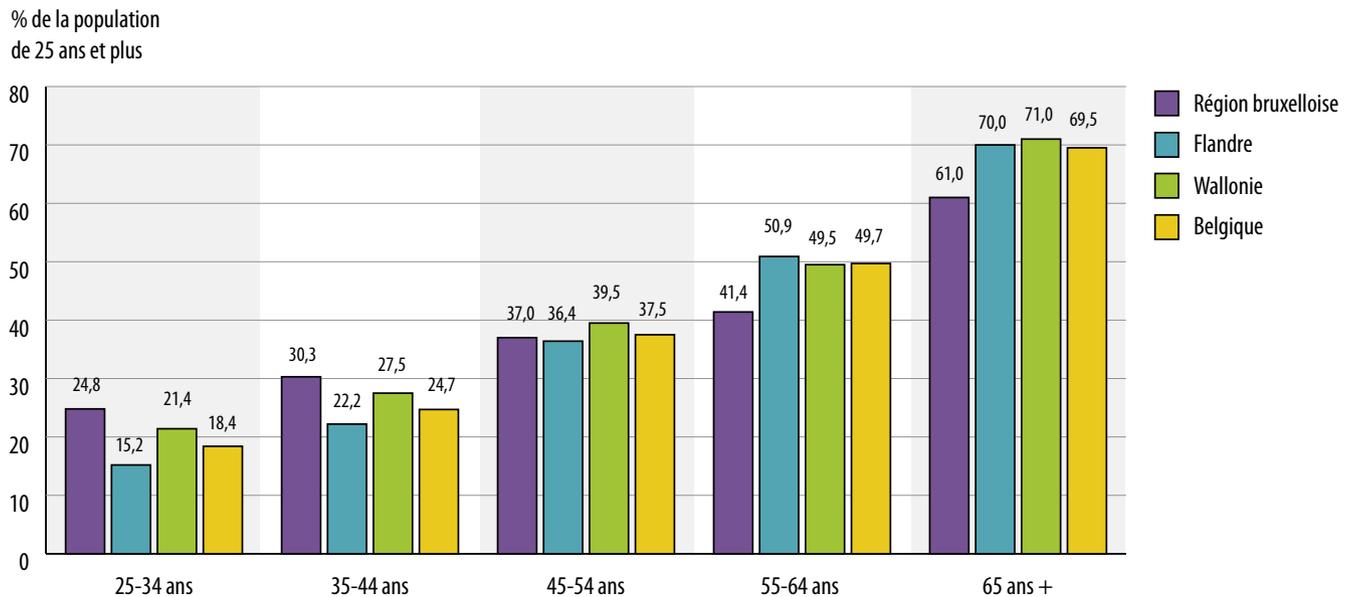
Figure 24 : Pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme d'enseignement secondaire inférieur dans la population adulte (25 ans et plus) selon le sexe, moyenne annuelle 2007 (PANincl)



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2007

Dans la population adulte bruxelloise, la proportion de personnes ayant un faible niveau d'instruction est plus faible que dans les autres régions au delà de 55 ans (figure 25). Par contre, en dessous de 45 ans, la proportion de personnes à faible niveau d'instruction est plus élevée à Bruxelles que dans le reste du pays. Ces chiffres sont comparables à ceux de 2005 et 2006.

Figure 25 : Pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme d'enseignement secondaire inférieur dans la population adulte (25 ans et plus) selon l'âge, moyenne annuelle 2007 (PANincl)



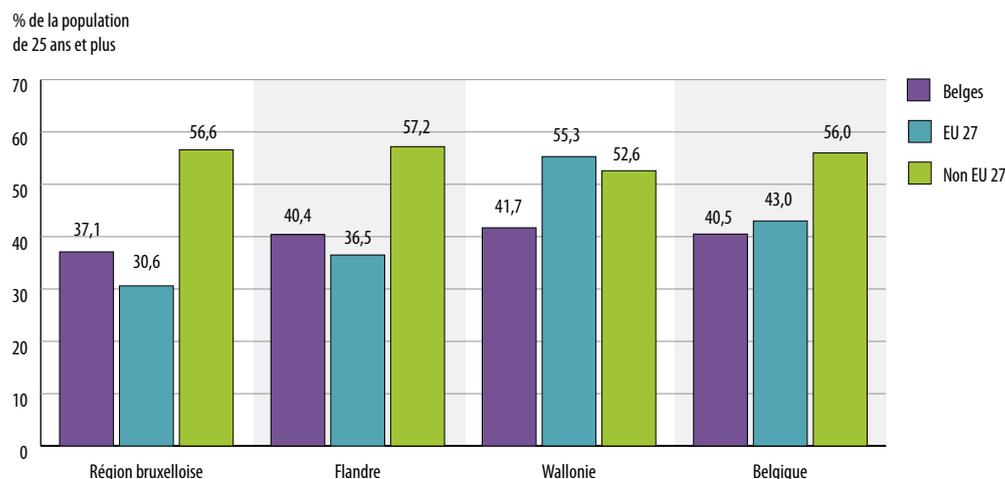
Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2007

La proportion de Bruxellois adultes de faible niveau d'instruction est plus élevée parmi les personnes de nationalité non européenne et les inactifs (figures 26 et 27).

La Région bruxelloise est la seule région où la proportion d'adultes à faible niveau d'instruction n'a pas diminué entre 2006 et 2007. On constate même une augmentation pour les Belges (36,6 % en 2006 et 37,1 % en 2007), les non-Européens (53,8 % en 2006 et 56,6 % en 2007) (figure 26), les chômeurs (42,7 % en 2006 et 44,4 % en 2007) et les inactifs sur le marché du travail (55,2 % en 2006 et 56,7 % en 2007) (figure 27).

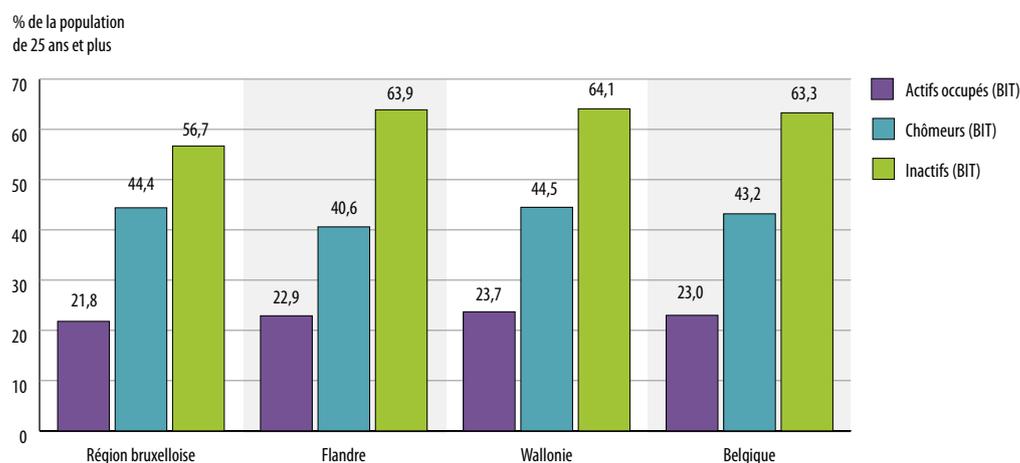
Dans les autres régions et pour l'ensemble du pays, la proportion de personnes à faible niveau d'instruction diminue dans toutes les catégories (figures 26 et 27).

Figure 26 : Pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur dans la population adulte (25 ans et plus) selon la nationalité, moyenne annuelle 2007 (PANind)



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2007

Figure 27 : Pourcentage de personnes ayant au maximum un diplôme de secondaire inférieur dans la population adulte (25 ans et plus) selon le statut d'activité, moyenne annuelle 2007 (PANind)



Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les forces de travail 2007

## 9. INTÉGRATION SOCIALE ET PARTICIPATION

Trois indicateurs PANincl relatifs à l'intégration sociale et la participation sont disponibles pour la Région bruxelloise.

Le premier indicateur approche cette thématique au travers de la fréquence et la **qualité des contacts** sociaux des personnes et leur participation à la vie associative. 68,0 % des Bruxellois de 16 ans et plus ne participent pas à des activités sportives, récréatives (mouvements de jeunesse, associations de pensionnés, association de loisirs) ou artistiques (musique, théâtre, arts plastiques). C'est plus qu'en Flandre (50,9 %) et comparable à la Wallonie (68,7 %) (PANincl, EU-SILC 2006). Ces pourcentages sur base de l'enquête EU-SILC sont plus élevés que ceux obtenus sur base de l'Enquête de Santé (voir Baromètre social 2006) parce que les questions diffèrent entre ces deux enquêtes.

L'intégration sociale et la participation sont aussi liées au statut social. Selon l'Enquête de Santé 2004, la participation à la vie associative augmente avec le niveau d'instruction (voir Baromètre social 2006, p. 45 et Atlas «Vivre chez soi après 65 ans» 2007, p. 207).

Le deuxième indicateur PANincl approche cette thématique au travers de la possibilité ou non de **partir en vacances**. 39,4 % des Bruxellois vivent dans un ménage qui ne peut se permettre de prendre une semaine de vacances hors de la maison. Ce pourcentage est comparable à celui observé en Wallonie (38,8 %) et plus de deux fois plus élevé qu'en Flandre (14,5 %) (PANincl, EU-SILC 2006).

Le troisième indicateur PANincl concerne la **fracture digitale**. 21,4 % des ménages bruxellois n'ont pas de connection internet pour raison financière, cette proportion est de 12,0 % en Wallonie et 5,3 % en Flandre (PANincl, EU-SILC 2006).

## 10. GLOSSAIRE

**Actiris** : anciennement ORBEM (Office Régional Bruxellois de l'Emploi).

**Banque Carrefour de la Sécurité Sociale** : organisme public qui est chargé de l'échange et de la collecte des données sociales auprès des institutions de sécurité sociale (<http://www.bcscs.fgov.be>).

**BIM** : Bénéficiaire de l'intervention majorée pour l'assurance soins de santé

**CCC** : Commission communautaire commune.

**DEI** : Demandeurs d'emploi inoccupés. Personnes sans emploi rémunéré inscrites comme demandeurs d'emploi dans un service régional pour l'emploi. Il s'agit aussi bien de chômeurs indemnisés que de jeunes en stage d'attente, de demandeurs d'emploi inscrits librement et de ceux inscrits obligatoirement (par exemple référés par un CPAS).

**Direction générale Statistiques et Information économique** : anciennement Institut national de Statistique (INS), fait partie du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie. Ce service met à la disposition du public de nombreuses statistiques via son site web : [http://statbel.fgov.be/home\\_nl.asp](http://statbel.fgov.be/home_nl.asp)

**DIS – Droit à l'intégration sociale** : le droit à l'intégration sociale est d'application depuis l'adoption de la loi sur l'intégration sociale en octobre 2002 qui remplaçait le droit au minimum de moyens d'existence (le «minimex»). Le droit à l'intégration sociale vise à une intégration et une participation maximales à la vie sociale. Le CPAS dispose à cet effet de trois instruments : l'emploi (entre autres dans le cadre de l'article 60§7), un revenu d'intégration et un projet individualisé d'intégration sociale, ou une combinaison de ces instruments. Pour plus d'informations voir par exemple [http://www.mi-is.be/themes/integration/MI/index\\_fr.htm](http://www.mi-is.be/themes/integration/MI/index_fr.htm)

**Droit à l'aide sociale** : Les personnes qui ne peuvent pas bénéficier du droit à l'intégration sociale (parce qu'elle ne remplissent pas les conditions en termes de nationalité, âge ou revenus) peuvent faire appel au droit à l'aide sociale. L'aide sociale couvre des formes d'aide différentes, dont une aide

financière équivalente au revenu d'intégration sociale et la mise à l'emploi via le CPAS dans le cadre de l'article 60 §7. Pour plus d'informations voir par exemple [http://www.mi-is.be/themes/integration/MH/index\\_fr.htm](http://www.mi-is.be/themes/integration/MH/index_fr.htm)

**Equivalent RIS** : l'équivalent revenu d'intégration sociale est une aide financière (du même montant que le RIS) dans le cadre de l'aide sociale (loi du 2 avril 1965). Elle est attribuée aux personnes qui pour certaines raisons (par exemple la nationalité) ne peuvent prétendre au droit au Revenu d'intégration sociale. (voir aussi Droit à l'aide sociale)

**Revenu médian** : la médiane utilisée ici pour les revenus. Si on classe les revenus du plus faible au plus élevé, le revenu médian est celui qui se situe exactement au milieu de la liste. Cela signifie que la moitié des revenus sont plus élevés que le revenu médian et la moitié plus faible. La médiane est moins influencée par les valeurs extrêmes (basses ou hautes) que la moyenne. Le «seuil de pauvreté» a été fixé à 60 % de ce revenu médian.

**Omnia** : nouveau statut d'application depuis le 1<sup>er</sup> avril 2007 élargissant le droit à l'intervention majorée pour les soins de santé aux assurés vivant dans un ménage à faible revenu

**PANincl** : Plan d'Action National d'Inclusion sociale (voir [http://www.mi-is.be/themes/poverty/NAP/index\\_fr.htm](http://www.mi-is.be/themes/poverty/NAP/index_fr.htm)).

**Point de pourcentage** : lorsqu'on compare 2 pourcentages, la différence entre les deux est le plus souvent exprimée en points de pourcentage. La différence entre 10 % et 30 % est de 20 points de pourcentage (à ne pas confondre avec le rapport entre les deux valeurs : 30 % est 300 % plus élevé que 10 %).

**Revenu d'intégration sociale (RIS)** : le revenu minimum accordé aux personnes qui ne peuvent pas disposer de ressources suffisantes et ne peuvent ni y prétendre ni ne sont en mesure de se les procurer, soit par leurs efforts personnels, soit par d'autres moyens. (voir aussi DIS)

**Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale** : voir [www.luttepauvrete.be](http://www.luttepauvrete.be)

## II. RÉFÉRENCES

### II.1 Sites

Enquête de Santé :

<http://www.iph.fgov.be/epidemio/epifr/index4.htm>

Observatoire de la Santé et du Social : [www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)

SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie,  
Direction générale Statistique et Information économique :  
[www.statbel.fgov.be](http://www.statbel.fgov.be)

SPP – Intégration Sociale : [www.mi-is.be](http://www.mi-is.be)

Studiedienst van de Vlaamse Regering :  
<http://aps.vlaanderen.be/index.htm>

### II.2 Documents

Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.  
Ordonnance de 20/7/2006 relative à l'élaboration du rapport  
sur l'état de la pauvreté dans la Région de Bruxelles-Capitale.  
Bruxelles : Commission communautaire commune, 2006. ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be))

Delwit P., Rea A., Swyngedouw M. Bruxelles ville ouverte.  
L'Harmattan, 2007.

Haelterman E., De Spiegelaere M., Masuy-Stroobant G. Les  
indicateurs de santé périnatale en Région de Bruxelles-Capitale  
1998-2004. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-  
Capitale, Commission communautaire commune, 2007.

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse. Baromètre  
conjoncturel de la Région de Bruxelles-Capitale. Bruxelles :  
Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, avril 2008.

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse. Indicateurs  
statistiques de la Région de Bruxelles-Capitale. Edition 2007.  
Bruxelles : Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, 2007.

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.  
Baromètre social 2005. Bruxelles : Commission communautaire  
commune, 2005. ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be))

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.  
Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale. Bruxelles :  
Commission communautaire commune, 2006. ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be))

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.  
Baromètre social 2006. Bruxelles : Commission communautaire  
commune, 2006. ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be))

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.  
Baromètre social 2007. Bruxelles : Commission communautaire  
commune, 2006. ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be))

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.  
Statistiques sanitaires et sociales en Région de Bruxelles-Capitale.  
Fiches communales. Bruxelles : Commission communautaire  
commune, 2006. ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be))

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. Vivre  
chez soi après 65 ans. Atlas des besoins et des acteurs à Bruxelles.  
Bruxelles : Commission communautaire commune, 2007. ([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be))

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.  
Contributions externes, Rapport bruxellois sur l'état de la  
pauvreté 2008, Commission communautaire commune, 2008.  
([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be))

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale.  
Pauvreté et vieillissement, Rapport bruxellois sur l'état de la  
pauvreté 2008, Commission communautaire commune, 2008.  
([www.observatbru.be](http://www.observatbru.be))

Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat. Les données  
statistiques du logement à Bruxelles - Op zoek naar cijfers over  
wonen in Brussel. Art 23, numéro 31, 2008.

## 12. CONCLUSION ET RÉSUMÉ

Cette quatrième édition du Baromètre social permet de dessiner les grandes lignes de l'évolution de l'état de la pauvreté en Région bruxelloise au cours des dernières années.

Du point de vue démographique, on constate que la population bruxelloise est en augmentation constante, son caractère international s'intensifie, avec une augmentation notable des ressortissants des nouveaux membres de l'Union européenne, et son «rajeunissement» se poursuit.

Il n'est pas aisé de tirer des conclusions sur l'évolution de l'état de la pauvreté. Certaines informations montrent une évolution positive, par exemple pour le chômage des jeunes, mais la plupart des indicateurs montrent que la pauvreté persiste à un niveau préoccupant en Région bruxelloise.

Plus d'un bruxellois sur quatre vit sous le seuil de risque de pauvreté. Ce chiffre élevé s'explique par la part importante de la population bruxelloise qui dépend d'une allocation de remplacement ou d'un revenu minimum. Les montants de ceux-ci, malgré les augmentations récentes, restent inférieurs au seuil de risque de pauvreté (seuil fixé à 60 % du revenu médian du pays, soit 860 € pour un isolé), à l'exception de la garantie de revenu aux personnes âgées et de la pension minimum des employés (carrière complète).

20 % de la population active et 18 % des jeunes de 18 à 25 ans vivent d'un revenu de remplacement ou d'un revenu minimum. 28 % des nouveau-nés naissent dans un ménage sans revenu du travail. Ces indicateurs préoccupants restent relativement stables au cours des dernières années.

Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ou équivalent a continué à croître en 2007. En décembre 2007, 28 730 Bruxellois recevaient un RIS ou équivalent. Cela représente 3,0 % des femmes et 2,5 % des hommes bruxellois.

La part de la population qui bénéficie de l'intervention majorée des soins de santé augmente très nettement. Une part de cette augmentation peut être attribuée au nouveau statut OMNIO qui élargit le droit à l'intervention majorée aux ménages à faibles revenus. Le nombre de personnes ayant droit à l'intervention majorée parce qu'elles sont allocataires du CPAS, handicapées ou chômeurs âgés de longue durée continue également à augmenter.

L'évolution des différentes catégories de bénéficiaires de l'intervention majorée reflète des augmentations réelles mais peut aussi être liée à des glissements de la population la plus précarisée d'un statut à un autre ou s'expliquer en partie par une meilleure application de ce droit, par exemple pour les allocataires du CPAS.

Le taux de chômage diminue légèrement mais reste très élevé en Région bruxelloise. Le chômage de courte durée continue à diminuer et, pour la première fois depuis 2003, on enregistre une légère diminution du chômage de longue durée. Le chômage de très longue durée (5 ans et plus) continue lui d'augmenter. Tout particulièrement en Région bruxelloise, un faible niveau d'instruction reste un obstacle très important pour l'insertion sur le marché du travail. Les ressortissants de pays non européens sont également beaucoup plus souvent exclus du marché du travail que les Européens. Parmi les non-Européens, une personne sur cinq est au chômage depuis plus d'un an.

En termes d'insertion sur le marché de l'emploi, la situation des jeunes continue à s'améliorer. En 2007, le nombre de jeunes de moins de 25 ans demandeurs d'emploi inoccupés a continué à décroître (-8 %). Il reste cependant du chemin à faire puisque 32 % des jeunes de moins de 25 ans sur le marché de l'emploi est au chômage. Un jeune Bruxellois sur cinq a quitté l'école avec au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et ne suit plus de formation ; cette proportion reste stable depuis 2003.

La problématique du logement reste très critique pour les Bruxellois à faibles revenus et l'offre de logements sociaux ou assimilés reste très insuffisante en regard des besoins ; plus de 26 000 ménages sont sur la liste d'attente pour un logement social.

Les inégalités sociales à l'intérieur de la Région bruxelloise restent très marquées. Les différences entre communes sont très importantes. Par exemple le risque de décéder avant l'âge de 65 ans est 2,4 fois plus élevé pour un habitant de Saint-Josse-Ten-Noode que pour celui de Woluwé-Saint-Pierre. Entre la commune la plus pauvre et la commune la plus aisée, le revenu moyen par habitant est deux fois plus faible et le taux de chômage est 3,3 fois plus élevé.





## Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2008

Cette quatrième édition du Baromètre social est une partie du Rapport bruxellois sur la pauvreté 2008. Le baromètre rassemble une série d'indicateurs concernant différents aspects de la pauvreté en Région bruxelloise.

Certains indicateurs montrent une évolution positive comme par exemple la diminution du chômage des jeunes, l'augmentation significative du montant de la garantie de revenu aux personnes âgées, l'élargissement du droit à l'intervention majorée pour les soins de santé via le statut Omnio ou encore l'augmentation nette du nombre de logement loués par des agences immobilières sociales. Cependant la plupart des indicateurs montrent que la pauvreté persiste à un niveau préoccupant en Région bruxelloise. Plus d'un Bruxellois sur quatre vit sous le seuil de risque de pauvreté, le taux de chômage reste très élevé, trop de jeunes quittent l'école sans qualification, la problématique du logement reste très critique pour les Bruxellois à faibles revenus, le nombre d'allocataires du CPAS ne cesse de croître et les différences sociales entre les communes bruxelloises persistent.

[www.observatbru.be](http://www.observatbru.be)

Ce document est également disponible en néerlandais

Dit document is ook beschikbaar in het Nederlands onder de titel :  
« Welzijnsbarometer, Brussels armoederapport 2008 »